RAPPORT D'ACTIVITÉS



2025

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CALVI-BALAGNE

ALGAJOLA | AREGNO | AVAPESSA | CALENZANA | CALVI
CATERI | GALERIA | LAVATOGGIO | LUMIO | MANSO
MONCALE | MONTEGROSSO | SANT ANTONINO | ZILIA

SOMMAIRE

Édito du Président 4
Carte du territoire 8
Compétences 9
Gouvernance 11

FINANCES 14

RESSOURCES HUMAINES 24

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE 28

COMMUNICATION 30

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

URBANISME 32

ACTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTONE 34

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

GEMAPI 36

CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 38

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS

LES DÉCHETS 40

CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL 48

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC 50

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

POLICE INTERCOMMUNALE 52

DFCI - DECI 56

NATURA 2000 60

SENTIERS DE RANDONNÉE 68

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

COMPLEXE SPORTIF 74

SALLE DE SPECTACLE 80

ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

MOBILITÉ 86



ÉDITO

DU PRÉSIDENT

Une année d'engagement collectif au service d'un territoire attractif, durable et solidaire

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le Rapport d'Activités 2025 de la Communauté de Communes Calvi-Balagne (CCCB).

Cette année encore, notre territoire a démontré sa capacité à se mobiliser collectivement pour répondre aux enjeux de notre époque et préparer l'avenir. Face aux transitions écologiques, énergétiques, économiques et sociales, notre ambition demeure constante : construire une action publique responsable, efficace et durable, au service des communes membres, des habitants et de l'identité singulière de la Balagne.
À travers les actions présentées dans ce rapport, c'est toute la diversité des missions exercées par notre intercommunalité qui apparaît : des services publics du quotidien aux projets structurants qui contribuent à renforcer l'attractivité, la qualité de vie et la résilience de notre territoire.

Accompagner les évolutions du territoire et préparer l'avenir

La Communauté de Communes poursuit son engagement en faveur d'un développement équilibré et anticipé de la micro-région. La gestion de la zone d'activités de Cantone, l'accompagnement des acteurs économiques ainsi que l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié traduisent notre volonté d'apporter des réponses concrètes aux évolutions du territoire et aux besoins de demain.
L'extension du Centre Technique Intercommunal illustre également cette dynamique. Cet investissement majeur permet d'adapter nos équipements aux missions exercées par les services communautaires et d'accompagner leur montée en puissance, tout en améliorant les conditions de travail des agents qui œuvrent chaque jour au service du territoire.

La culture et le sport, moteurs du lien social et du mieux vivre ensemble

L'année 2025 a également confirmé la place centrale de nos équipements communautaires comme véritables lieux de vie, de rencontre et de partage.

La Salle de Spectacle Calvi-Balagne, ouverte en 2024, est désormais devenue un équipement incontournable de notre territoire et du monde associatif. En accueillant des artistes insulaires, contribuant ainsi à la mise en valeur de la création culturelle locale, mais également des artistes venus d'horizons plus larges, elle participe pleinement à une diffusion culturelle accessible et ouverte à tous.
Au fil des spectacles, des rencontres et des évènements accueillis, cette salle s'est imposée comme un espace fédérateur, favorisant l'émotion collective, la découverte et le partage.

Dans le domaine sportif, la Communauté de Communes poursuit également une stratégie ambitieuse. Le Complexe sportif Calvi-Balagne, grâce à ses installations intérieures, accueille quotidiennement associations, scolaires et habitants, tandis que le développement des sports de nature vient compléter cette offre par une approche ouverte sur notre environnement exceptionnel.

Culture, sport et nature constituent ainsi des leviers essentiels pour renforcer le lien social et favoriser le bien-vivre ensemble.

Une politique environnementale ambitieuse, reconnue et inscrite dans la durée

La préservation de notre environnement constitue l'un des engagements majeurs de la Communauté de Communes Calvi-Balagne. Notre territoire se distingue aujourd'hui par des résultats remarquables en matière de tri sélectif, le meilleur à l'échelle régionale, témoignant de l'efficacité des actions engagées et de l'implication collective des habitants.
La poursuite de la baisse des tonnages d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement illustre également la pertinence de notre stratégie. Grâce au développement du tri, à l'extension des dispositifs de collecte adaptés aux actions de prévention et aux campagnes de sensibilisation menées sur le terrain, notre politique environnementale s'inscrit dans une démarche ambitieuse et durable.

Au-delà des résultats immédiats, c'est bien une évolution profonde des pratiques que nous accompagnons. La mobilisation des habitants, le travail quotidien des agents et la détermination des élus permettent d'ancrer durablement cette dynamique dans le temps et de faire de la Balagne un territoire engagé dans la transition écologique et le développement économique.

Valoriser notre patrimoine naturel une destination de référence

La richesse de notre territoire repose sur un patrimoine naturel exceptionnel que nous avons la responsabilité de préserver, d'entretenir et de transmettre.

En 2025, la Communauté de Communes a poursuivi sa politique de valorisation de ses espaces naturels, notamment à travers l'entretien de ses sentiers et le développement des activités de pleine nature. Ces actions répondent à une double ambition : offrir aux habitants des itinéraires de randonnée remarquables, et permettre aux visiteurs de découvrir un territoire préservé, authentique et accessible.

La station de Trail Calvi-Balagne a connu sa première année complète d'activité, confirmant la volonté de notre intercommunalité de structurer une véritable filière autour des sports de nature. Associée à nos itinéraires pédestres et VTT, cette offre contribue à faire émerger une destination sportive reconnue.

Une ambition collective portée par le faire et le mieux vivre ensemble

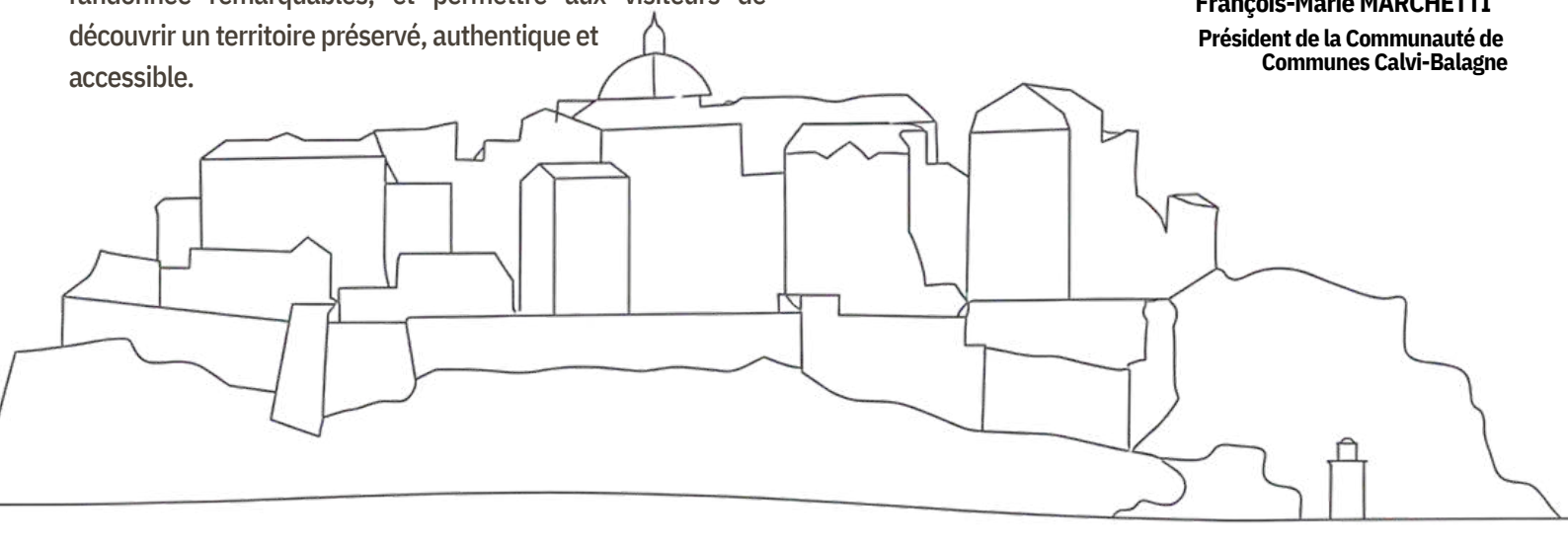
Toutes ces réalisations sont le fruit d'une démarche collective associant élus communautaires, communes membres, partenaires institutionnels, associations, acteurs économiques et agents de la Communauté de Communes Calvi-Balagne.

Les politiques publiques que nous mettons en œuvre contribuent à la valorisation de notre patrimoine, le développement de nos services et le renforcement de notre activité. Leur réussite repose avant tout sur une conviction partagée : c'est par l'action collective, par le faire ensemble et par le " faire et par le vivre ensemble " que nous construisons l'avenir de notre territoire.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui s'associent quotidiennement à cette dynamique et qui permettent à notre intercommunalité d'avancer avec ambition, responsabilité et cohérence.

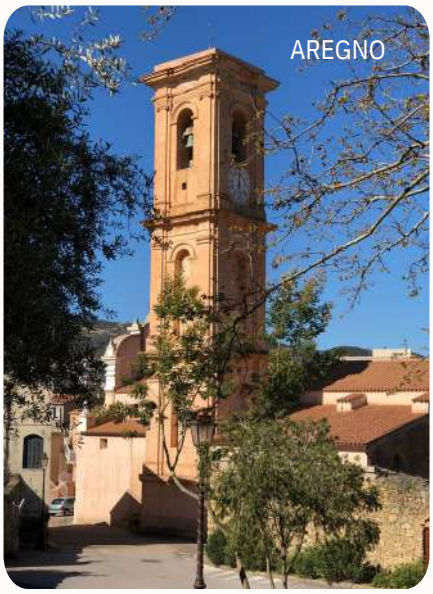
En 2026, nous poursuivrons cette trajectoire avec la même détermination : accompagner les transformations de notre territoire, renforcer la qualité de nos services publics et poursuivre les investissements nécessaires à son développement. Ensemble, nous continuons à construire un territoire attractif, préservé et solidaire, fidèle à son identité, fier de son patrimoine et résolument tourné vers l'avenir.

François-Marie MARCHETTI
Président de la Communauté de Communes Calvi-Balagne



CARTE DU TERRITOIRE


AVAPESSA

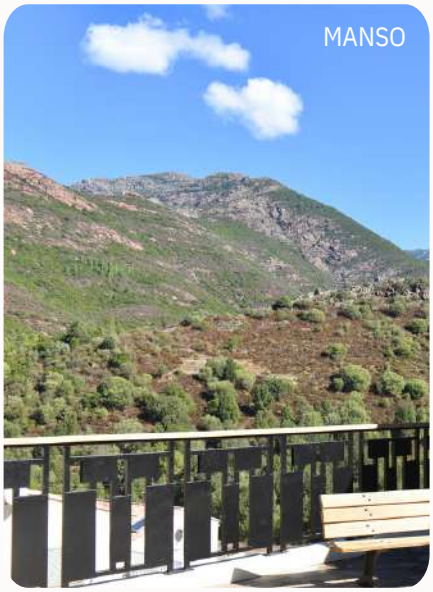

AREGNO


CALENZANA


ALGAJOLA


LUMIO


CALVI


MANSO


MONCALE


CATERI


LAVATOGGIO


ZILIA


GALERIA


SANT ANTONINO


MONTEGROSSO


ALGAJOLA
AREGNO
SANT ANTONINO
LUMIO
LAVATOGGIO
CATERI
AVAPESSA
MONTEGROSSO
CALVI
ZILIA
MONCALE
CALENZANA
GALERIA
MANSO

LES COMPÉTENCES

La Communauté de Communes Calvi-Balagne est un Établissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle exerce des compétences obligatoires fixées par la loi et des compétences supplémentaires.

Compétences **obligatoires**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- Action de développement économique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.
- Assainissement non collectif.

Compétences **supplémentaires**

- Protection et mise en valeur de l'environnement.
- Politique du logement et cadre de vie.
- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Organisation de la mobilité.
- Aménagement rural : action en faveur de l'aménagement et de la rénovation du petit patrimoine bâti et non protégé, particulièrement remarquable du territoire intercommunal.

LES ÉLUS
DE LA CCCB

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes.
Il est composé de délégués communautaires titulaires et suppléants représentant chacune des communes membres. Le nombre de sièges attribué à chaque commune est déterminé en fonction de sa population, avec un minimum d'un représentant par commune, conformément aux dispositions légales applicables à la répartition des sièges entre les communes membres.

Le Conseil communautaire se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président. Il délibère sur les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes, définit les orientations de son action et adopte les décisions nécessaires à leur mise en œuvre.
Il vote notamment le budget, approuve les comptes et se prononce sur les principales décisions relatives au fonctionnement et au développement de l'établissement public.

Le Président est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil communautaire.
Il assure la gestion quotidienne de la Communauté de communes, représente l'établissement dans les actes de la vie courante et met en œuvre les décisions adoptées par le Conseil communautaire.



LES VICE-PRÉSIDENTS

Didier BICCHIERAY
1er VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DU SPORT

David CALASSA
2e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DES FINANCES ET DU PERSONNEL

Ange SANTINI
3e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Maxime VUILLAMIER
4e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DU TOURISME

Jean-Marie SEITE
5e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PRÉVENTION CONTRE L'INCENDIE

Jacques SANTELLI
6e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dominique ANDREANI
7e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

François ROSSI
8e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DES TRAVAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

Marie-Laurent GUERINI
9e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DES TRANSPORTS ET DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Roxane BARTHELEMY
10e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

Pierre GUIDONI
11e VICE PRÉSIDENT
EN CHARGE DE L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES ET DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

LE BUREAU

François-Marie MARCHETTI
PRÉSIDENT

Marie-Josée SALVATORI
MAIRE D'AVAPESSA

François-Mathieu CROCE
MAIRE DE LAVATOGGIO

Étienne SUZZONI
MAIRE DE LUMIO

Pasquale SIMEONI
MAIRE DE MANSO

Jacques SANTELLI
MAIRE DE ZILIA

Dominique ANDREANI
MAIRE DE CATERI

François ROSSI
MAIRE D'ALGAJOLA

Roxanne BARTHELEMY
MAIRE DE SANT ANTONINO

Pierre GUIDONI
MAIRE DE CALENZANA

Jean-Baptiste FILIPPI
MAIRE DE MONCALE

Jean-Marc BORRI
MAIRE DE MONTEGROSSO

ET LES VICES - PRÉSIDENTS

LES ÉLUS

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CALVI-BALAGNE

LES MEMBRES TITULAIRES

François ROSSI ALGAJOLA	**David CALASSA** AREGNO	**Marie-Josée SALVATORI** AVAPESSA	**Pierre GUIDONI** CALENZANA	**François-Marie MARCHETTI** CALENZANA
Laëtitia MANICACCI CALENZANA	**Pauline JACQ** CALENZANA	**Etienne ORSINI** CALENZANA	**Annie VALLECALLE** CALENZANA	**Mathieu BICCHIERAY** CALENZANA
Ange SANTINI CALVI	**Hélène ASTOLFI** CALVI	**Jean-Louis DELPOUX** CALVI	**Sandra VAUTIER** CALVI	**Didier BICCHIERAY** CALVI
Marie LUCIANI CALVI	**Jean-Baptiste CECCALDI** CALVI	**Pascale MORETTI** CALVI	**François-Xavier ACQUAVIVA** CALVI	**Marine DELVIGNE** CALVI
Jean-Michel NOBILI CALVI	**Jacqueline SUSINI** CALVI	**Marie-Laurent GUERINI** CALVI	**Marie-Madeleine SALI** CALVI	**Jérôme SEVEON** CALVI
Sandra MARCHETTI CALVI	**Claudine ORABONA** CALVI	**Dominique ANDREANI** CATERI	**Jean-Marie SEITE** GALERIA	**François-Mathieu CROCE** LAVATOGGIO

Etienne SUZZONI
LUMIO

Noelle MARIANI
LUMIO

Maxime VUILLAMIER
LUMIO

Pasquale SIMEONI
MANSO

Jean-Baptiste FILIPPI
MONCALE

Jean-Marc BORRI
MONTEGROSSO

Roxanne BARTHELEMY
SANT ANTONINO

Jacques SANTELLI
ZILIA

LES MEMBRES SUPPLÉANTS

Maurice PARRIGGI
ALGAJOLA

Pierre NEGRETTI
AREGNO

Solène TOMMASINI
AVAPESSA

Mery BERTINI
CALENZANA

Jean-Decius MANICACCI
CALENZANA

Antoine ALBERTI
MONCALE

Louis MARIANI
MONTEGROSSO

Marc CARLOTTI
SANT ANTONINO

Jean-Marc MAINETTI
ZILIA

Olivier SAVELLI
CATERI

Jacqueline CORTEGGIANI RODE
GALERIA

Jean-Baptiste SUZZONI
LAVATOGGIO

Barbara LAQUERRIERE
LUMIO

Jean-Roch SANTUCCI
MANSO

FINANCES



LA CERTIFICATION DES COMPTES

La Communauté de Communes Calvi-Balagne figure parmi les vingt-cinq collectivités sélectionnées, par arrêté ministériel, en date du 10 novembre 2016, en vue d'expérimenter la certification des comptes.

Il s'agit d'une démarche vertueuse, basée sur le volontariat, qui contribue à une plus grande transparence des finances publiques, visant à permettre :

- Une meilleure traçabilité des opérations ;
- Une modernisation des systèmes d'information financière ;
- Une connaissance actualisée du patrimoine et des engagements ;
- Une gestion plus performante ;
- Un renforcement de la crédibilité externe ;
- Une assurance sur la fiabilité de l'information donnée aux citoyens ou à leurs représentants.

La CCCB est la seule en Corse.

La certification des comptes par un tiers indépendant donne à la collectivité une lisibilité et une visibilité de son patrimoine et de sa situation financière.

Cette démarche mobilise de façon soutenue le pôle « Finances » de la Communauté de Communes.

L'expérimentation à la Certification des comptes a pris fin au terme de l'exercice 2023. La CCCB a souhaité poursuivre la démarche via un audit contractuel des comptes au 31 décembre 2024, puis au 31 décembre 2025 selon les normes internationales d'audit (ISA) afin de maintenir un degré d'exigence conséquent sur les comptes de la collectivité.

Par conséquent, sous les réserves décrites ci-dessous, les comptes de l'exercice 2025 présentent, dans tous les aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de la Communauté de Communes Calvi - Balagne.

En effet, les comptes de la Communauté de Communes sont certifiés depuis 5 ans et seule une "réserve exogène" a été formulée pour laquelle l'EPCI n'a pas la main puisque celle-ci relève du trésor public. Elle concerne les postes de produits de fonctionnement sans contrepartie directe, comprenant les impôts sur rôle et les autres impôts collectés par l'État.

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Le budget principal présente pour l'exercice 2025 un excédent reporté de financement en section de fonctionnement, de 3 380 411 €.

DÉPENSES DES PRINCIPAUX CHAPITRES

Le montant global des dépenses s'est élevé à 8 904 635 €, soit +5% par rapport à 2024.

DÉPENSES = 8 904 635 €

> Le montant réel des charges de fonctionnement de la Communauté de Communes est de 7 851 575 € en 2025.

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

1 434 065 €

- *Le taux de consommation de ce chapitre est de 85 %*

La Salle de Spectacle Calvi-Balagne a été inaugurée en Septembre 2024. Les dépenses liées à son activité en 2025 s'élèvent a : 360 863 €

CHARGES DE PERSONNEL

1 770 764 €

- *Le taux de consommation de crédits est de 98 %*

✔️ *Conforme aux prévisions*

REVERSEMENTS EFFECTUÉS AU PROFIT DE L'ETAT, DES COMMUNES ET DE L'OTI

4 178 275 €

Reversement à l'Etat dans le cadre de la péréquation entre collectivités :

- *Prélèvements relatifs au FNGIR : 756 253 € (prélèvement fixe défini par la loi)*
- *Prélèvements relatifs au FPIC : 212 856 €*
- *Attribution de compensation du produit de la Taxe Professionnelle arrêté en 2002, fixe pour chaque année : 1 570 926 €*
- *Reversement de la taxe de séjour intercommunale à l'Office de tourisme intercommunal et à la Collectivité de Corse pour la part additionnelle : 1 638 240 €*

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est un système de péréquation horizontale, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

La répartition de ce fonds, entre l'EPCI et les communes membres, s'effectue depuis 2017 selon la répartition dite « de droit commun » : la Communauté de Communes paye la part intercommunale et les communes, la part qui leur revient.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

322 874 €

- *Indemnités versées aux élus : 117 567 €*
- *Cotisation au PETR : 50 000 €*
- *Subvention d'équilibre au budget annexe des transports publics : 63 342 €*
- *Informatique : 63 995 €*

CHARGES FINANCIÈRES

145 596 €

- *Ce chapitre comprend les charges d'intérêt des emprunts en cours.*

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

1 053 060 €

- *Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements*

> Les recettes fiscales propres à la Communauté de Communes s'élèvent à : 5 330 525 €.

RECETTES DES PRINCIPAUX CHAPITRES

RECETTES = 9 692 113 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 9 692 113 € en 2025, soit +5% par rapport à 2024.

Les recettes réelles de l'exercice représentent un produit net de 9 259 484 €

PRODUITS DE GESTION COURANTE
40 827 €

- *Remboursement sur rémunération du personnel*

PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS
411 589 €

- *Recettes du Complexe sportif : 187 485 €*
- *Recettes de la Salle de Spectacle : 87 208 €*
- *Recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage : 7 901€*
- *Recettes du service d'enlèvement des épaves : 1 918 €*
- *Facturation du service commun d'urbanisme : 116 722 €*
- *Refacturation du budget annexe SPANC : 10 354 €*

FRACTION COMPENSATOIRE
2 463 732 €

Il s'agit de la compensation de la perte de fiscalité par une fraction de TVA nationale :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation : 1 827 553 €*
- *Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 629 635 €*

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX
4 369 888 €

- *Taxe foncière et d'habitation : 2 475 603 €*
- *Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 164 106 €*
- *Indemnité Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 186 025 €*
- *Taxe de séjour intercommunale : 1 503 095 € (y compris la part additionnelle reversée à la CdC)*

La taxe de séjour intercommunale est reversée intégralement, par acomptes, à l'Office du tourisme intercommunal. Ce n'est pas une recette qui permet de financer le fonctionnement de la Communauté de Communes.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
1 230 851 €

- *La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à 737 537 €*
- *La compensation au titre de la CET s'élève à 341 170 €*
- *Subvention postes Natura 2000 : 59 321 €*
- *Subvention Salle de Spectacle Scenini : 40 000 €*
- *Subvention poste Développement éco : 36 000 €*

AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTES
71 604 €

- *Attribution individuelle 2025 du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre : 12 392 €*
- *Remboursement incendie chaudière du Complexe sportif : 12 313 €*
- *Remboursement des chèques déjeuners non utilisés : 5 119 €*

REPRISE SUR PROVISITIONS
669 033 €

- *Litige attribution marché Salle de Spectacle avec l'entreprise VENDASI (541 139 €)*
- *Créances douteuses sur exercices antérieurs (106 872 €]*
- *Compte Epargne Temps (21 022 €)*

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
432 629 €

- *Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = + 787 478 €

4 167 889 €
à reporter en 2026.

ÉVOLUTION DES TAUX

Depuis 2020, les taux suivants n'ont pas évolué :

- Cotisation foncière des entreprises : 12,54 %
- Taxe d'habitation : 10,74 %
- Taxe foncière des propriétés non bâties : 3,21 %

ANALYSE SYNTHÉTIQUE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

- **Résultat comptable des principaux équipements**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
COMPLEXE SPORTIF	- 652 978€	- 686 763 €	- 665 085 €	- 753 740 €	- 809 654 €	- 787 637 €
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	- 36 043 €	- 42 564 €	- 8 511 €	+4 109 €	- 37 014 €	- 28 598 €
SALLE DE SPECTACLE					- 195 938 €*	- 277 503 €

** Ouverture en septembre 2024*

- **Evolution des résultats des exercices et reports ou affectations**

	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	REPORT EN FONCTIONNEMENT 002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	AFFECTATION 1068
EXERCICE 2025	+ 787 478 €	3 380 411 €	4 167 889 €	0 €
EXERCICE 2024	+ 711 294 €	2 669 118 €	3 380 411 €	0 €
EXERCICE 2023	+ 759 110 €	1 570 871 €	2 669 118 €	0 €
EXERCICE 2022	+ 278 701 €	1 292 170 €	1 570 871 €	0 €
EXERCICE 2021	+ 717 148 €	575 022 €	1 292 170 €	0 €
EXERCICE 2020	+ 249 092 €	824 114 €	575 022 €	0 €

L'équilibre financier de la Communauté de Communes demeure fragile et doit à ce titre, retenir toute notre attention.

La Communauté de Communes Calvi - Balagne doit préserver l'autofinancement de la section de fonctionnement afin de faire face aux charges actuelles et anticiper celles à venir.

Elle doit veiller également au maintien de l'équilibre financier en section d'investissement afin d'assurer les travaux des principaux programmes.

BUDGET PRINCIPAL
INVESTISSEMENT

> La section d'investissement du budget principal présente un excédent cumulé de 188 186 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES = 1 438 298 €

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS
255 941 €

- *Dont 147 213 € de remboursement anticipé Caisse Française de financement local.*

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
77 141 €

- *Natura 2000 révision DOCOB : 23 942 €*
- *Etude transfert compétence AEP AC : 19 652 €*

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
373 137 €

- *Salle de spectacle équipements divers : 259 458 € dont 217 168 € pour le matériel scénique.*
- *Complexe sportif équipement divers : 38 552 €*
- *Aire d'accueil des gens du voyage : 24 112 €*
- *ZA Cantone reprofilage voirie existante : 21 725 €*

IMMOBILISATIONS EN COURS
299 451 €

- *DGD Salle de spectacle : 276 558 €*
- *Etude travaux petit bassin complexe sportif : 22 893 €*

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
432 629 €

- *Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions*

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES = 1 594 881 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES
101 253 €

- *FCTVA*

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
440 567 €

- *Natura 2000 révision DOCOB :*
 - *FEADER : 24 490 €*
 - *ODARC : 12 470 €*
- *Solde études salle de spectacle Calvi-Balagne :*
 - *Etat : 78 096 €*
- *Travaux de rénovation petit bassin complexe sportif :*
 - *Etat - Agence nationale du sport : 76 622 €*
 - *CDC : 114 933 €*
- *Rénovation énergétique du complexe sportif :*
 - *Etat : 132 696 €*

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
1 053 060 €

- *Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = + 156 582 €

Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre budgétaire à la demande du certificateur : - 558 996 €

- 214 227 €
à reporter en 2026.

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES

FONCTIONNEMENT

Le budget annexe des ordures ménagères est un budget qui retrace la mise en œuvre des actions initiées par la CCCB en faveur du tri sélectif et du traitement des déchets.

Le budget des ordures ménagères présente pour l'exercice 2025 un excédent reporté de financement en section de fonctionnement, de 579 330€.

Le taux de consommation global des crédits en section de fonctionnement est de 96%.

> Le coût réel du service (hors opérations d'ordre d'amortissement et provisions) est de 6 125 365 €.

DÉPENSES = 6 887 646 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

1 425 482€

- *L'entretien de la flotte automobile : 201 702 €*
- *Le carburant : 251 031 €*
- *Les locations de camions : 612 135 €*
- *L'achat de sacs de collecte : 33 106 €*

CHARGES DE PERSONNEL

3 373 234 €

- *Le recours à l'emploi des saisonniers est corrélé à l'activité touristique*

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

1 326 650 €

- *Cotisation SYVADEC : 1 171 864 € (l'appel à cotisation pour le traitement s'effectue sur la base d'une participation de 296 €/tonne d'OM enfouie)*
- *Créances éteintes sur proposition de la trésorerie : 94 841 €*
- *Annulation des titres sur exercices antérieurs redevance spéciale : 57 353 €*

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

762 281 €

- *Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements*

- **Évolution des cotisations SYVADEC :**

Année 2020 : 344 €/tonne – tonnage de la CCCB : 5 064 T
Année 2021 : 357 €/tonne – tonnage de la CCCB : 5 225 T
Année 2022 : 391 €/tonne – tonnage de la CCCB : 4 414 T
Année 2023 : 416 €/tonne – tonnage de la CCCB : 4 149 T
* Année 2024 : 296 €/tonne - tonnage de la CCCB : 3 959 T
* Année 2025 : 296 €/tonne - tonnage de la CCCB : 3 642 T

** Changement de modalités de calcul du coût de la tonne enfouie.*

RECETTES : 7 081 658 €

PRODUITS DE GESTION COURANTE

49 641 €

- *Remboursement sur rémunération du personnel*

PRODUITS DES SERVICES

775 518 €

- *Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères réglées par les professionnels : 759 832 € contre 826 633 € en 2024 (soit - 66 801 €).*
- *Vente de sacs : 15 686 €*
 - *La CCCB a mis fin à la distribution gratuite de sacs de collecte excepté pour la commune de Calvi (année de la mise en place du porte à porte)*

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

5 388 494 €

- *Taux de fiscalité à 19 %*

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

258 432 €

- *Remboursement des tonnages 2025 : 112 489 €*
- *Remboursement sinistre véhicule : 50 275 €*
- *Remboursement chèques déjeuners non utilisés : 33 486 €*
- *Soutien SYVADEC : 17 356 €*
- *Remboursement assurance du personnel : 11 189 €*

REPRISES SUR PROVISIONS

223 751 €

- *Créances douteuses sur exercices antérieurs : 21 604 €*
- *Compte Epargne Temps : 8 147 €*

OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

323 101 €

- *Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = + 194 012 €

773 342 €
à reporter en 2026.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
NOMBRE HABITANTS (*BASE INSEE 2016)	12 029 *	12 545	12 572	12 641	12 667	12 638
COÛT RÉEL DU SERVICE	5 022 406 €	5 042 256 €	5 483 869 €	5 901 114 €	5 836 157 €	6 125 365 €
COÛT PAR HABITANT	417 €	402 €	436 €	467 €	461 €	485 €
PRODUIT PERÇU TEOM + RSOM	4 293 845 €	4 961 470 €	5 014 945 €	5 255 262 €	6 120 907 €	6 148 326 €
PRODUIT FISCAL PAR HABITANT	357 €	395 €	399 €	416 €	483 €	486 €
TONNES COLLECTÉS	5 064	5 225	4 414	4 149	3 959	3 642
COÛT À LA TONNE	991 €	965 €	1 242 €	1 422 €	1 474 €	1 682 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES = 1 330 561 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

402 052 €

- *Renouvellement des bacs usagés et la condamnation de PAV sur le territoire et l'achat de bornes verre et carton (210 057 €)*
- *Broyeur à végétaux (39 480 €)*
- *Divers équipements mobiliers et informatiques au Centre Technique Intercommunal (116 327 €)*

IMMOBILISATIONS EN COURS

605 407 €

- *Travaux d'extension des bâtiments du Centre Technique Intercommunal*

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

323 101 €

- *Il s'agit de la quote-part d'amortissement des subventions*

RECETTES : 915 569 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

181 846 €

- *FCTVA : 153 289 €*

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

760 337 €

- *Il s'agit principalement de la dotation aux amortissements*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE = - 414 992 €

2 301 586 €
à reporter en 2026.

> Le budget d'investissement des ordures ménagères intègre en recettes le résultat excédentaire des années antérieures, soit la somme de 2 716 578 €.

BUDGET ANNEXE DU SPANC

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES = 20 127 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

20 127 €

> Il s'agit des factures du prestataire CETA.

CHARGES DE PERSONNEL

10 354 €

> Il s'agit de la refacturation des salaires de l'exercice 2022 pa le budget principal

RECETTES : 25 912 €

PRODUITS DES SERVICES

25 912 €

> Ce compte enregistre le produit de la facturation des usagers qui bénéficient du service de contrôle de leurs installations d'assainissement non collectif.

AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE

10 354 €

> Il s'agit de l'extourne relative à la provision passée pour les salaires de l'exercice 2022

Report des années antérieures : 1 114 €

- **Dépenses :** **20 127 €**
- **Recettes :** **25 912 €**
- **Résultat de l'exercice :** **+ 5 785 €**
- **Résultats antérieurs reportés :** **+ 1 114 €**
- **Résultat cumulé au 31 décembre 2025 :** **+ 6 899 €**

6 899 € à reporter en 2026.

INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de mouvements en section d'investissement en 2025.

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE CANTONE

FONCTIONNEMENT

Le budget annexe de la Zone d'activités de Cantone retrace l'acquisition des terrains de la tranche 3, dont la commercialisation a débuté en 2022.

A titre d'information, la 3ème tranche est divisée en 33 lots pour une surface de 44 509 m². Le montant total de la vente des lots est de 1 926 550 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS

FONCTIONNEMENT

Il s'agit de la troisième année de mise en œuvre de ce budget annexe qui a été mouvementé à compter du 1er trimestre 2023.

DÉPENSES = 63 342 €

CHARGE À CARACTÈRE GÉNÉRAL

63 342 €

> Il s'agit des factures des deux entreprises effectuant la prestation déduction faite des 952 passages facturés au prix de 1€.

RECETTES : 63 342 €

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

63 342 €

> Il s'agit d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Report des années antérieures : 0 €

- **Dépenses :** **63 342 €**
- **Recettes :** **63 342 €**
- **Résultat de l'exercice :** **0 €**
- **Résultats antérieurs reportés :** **0 €**
- **Résultat cumulé au 31 décembre 2025 :** **0 €**

0 € à reporter en 2026.

INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu de mouvements en section d'investissement en 2025.

RESSOURCES HUMAINES



LES RESSOURCES HUMAINES AU CŒUR DE LA CCCB

LES MISSIONS

Le service des ressources humaines :

➥ Assure la gestion administrative et statutaire des agents, incluant la paie, le suivi du temps de travail, des carrières et des contrats, ainsi que les actions liées à la santé au travail, à la formation et à la veille juridique.

➥ Il contribue également à l'amélioration de la qualité de vie au travail en accompagnant les agents tout au long de leur parcours professionnel et en mettant en œuvre les actions nécessaires au maintien de conditions de travail favorables.

➥ Enfin, le service assure la collecte, le suivi et l'analyse des données sociales nécessaires à l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU), ainsi que des différents bilans et documents réglementaires auxquels la collectivité est soumise.

ACTIONS 2025

- Mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP),
- Formations internes pour l'ensemble des agents,
- Mise en place du règlement d'utilisation des véhicules de services.

CHIFFRES CLÉS

2025

LA MASSE SALARIALE
REPRÉSENTE :

3 346 727 €
POUR LES O.M

1 770 764 €
POUR LE BUDGET PRINCIPAL

RÉALISATION DE
470 ACTES ADMINISTRATIFS
(CONTRATS ET ARRÊTÉS)

196 **JOURS DE FORMATIONS**
RÉALISÉS EN 2025

ÉLABORATION DE
1 553 PAIES

30 AVANCEMENTS
(D'ÉCHELONS ET DE GRADES)

0 PROMOTION
INTERNE

1 DOSSIER DE
RETRAITE

RÉPONSE À
80 CANDIDATURES SPONTANÉES
(EMPLOIS ET STAGES)

133 RÉPONSES À DES
CANDIDATURES SUR POSTES

18 PROCESSUS DE RECRUTEMENT
SUR EMPLOIS PERMANENTS

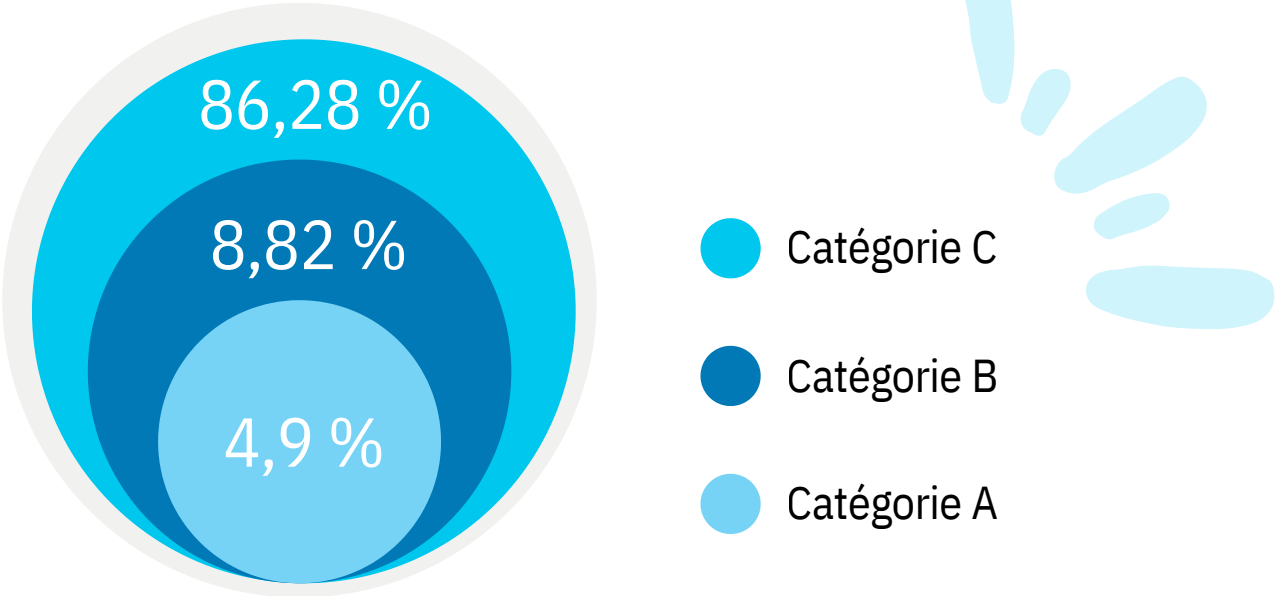
LE PERSONNEL EN CHIFFRES :

Au 31 décembre 2025, la CCCB compte 102 agents, dont :

76 FONCTIONNAIRES

26 CONTRACTUELS

RÉPARTITION DES AGENTS
PAR CATÉGORIES



79 HOMMES

23 FEMMES

PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE



PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Institué par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile (dite « loi Matras »), le Plan Intercommunal de Sauvegarde doit être élaboré, au plus tard le 26 novembre 2026, par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une de leurs communes membres est tenue de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PICS a pour objet d'organiser la coordination et la solidarité intercommunales en cas d'événement majeur affectant plusieurs communes du territoire. Il définit notamment les modalités de mutualisation des moyens, de coordination de l'accueil, de l'hébergement et du transport des personnes sinistrées, ainsi que des actions d'information et d'alerte des populations.

Afin de satisfaire à cette obligation réglementaire, la Communauté de communes Calvi-Balagne a participé, en 2025, aux réunions d'information organisées par les services de l'État. L'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde sera engagée au cours de l'année 2026, avec pour objectif son adoption avant l'échéance réglementaire fixée au 26 novembre 2026.

COMMUNICATION

La communication institutionnelle de la Communauté de Communes est assurée par le service Développement économique. Cette mission transversale accompagne l'ensemble des compétences de la collectivité afin d'informer les habitants, de valoriser les actions menées par les services et de renforcer la visibilité du territoire.

En lien avec les différents services, l'agent assure la conception, la coordination et la diffusion des actions de communication sur l'ensemble des supports, en veillant à garantir une information claire, cohérente et accessible.

GESTION DU SITE INTERNET

www.cc-calvi-balagne.fr

L'année 2025 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site internet de la Communauté de Communes, en mars. Véritable portail d'information et de services, il facilite l'accès des habitants aux compétences communautaires, aux démarches administratives et aux actualités du territoire.

Depuis son lancement, le site fait l'objet d'une gestion régulière comprenant :

- Création de nouvelles pages/rubriques ;
- Mise à jour des contenus ;
- Publication des actualités ;
- Mise en ligne des documents adminstratifs et institutionnels ;
- Administration et maintenance courante du site ;
- Amélioration continue de l'expérience utilisateur.

Au-delà de sa fonction d'information, ce nouvel outil contribue à renforcer la visibilité des actions de la Communauté de Communes et à développer les services numériques proposés aux usagers.



GESTION DES RÉSEAUX

La gestion quotidienne des réseaux sociaux de la Communauté de Communes et du Complexe Sportif Intercommunal permet d'assurer une communication réactive auprès des habitants et de valoriser les actions conduites par la collectivité.

Cette mission comprend notamment :

- La rédaction et la programmation des publications ;
- La création de visuels adaptés aux différents réseaux sociaux ;
- La couverture des événements du territoire ;
- Les échanges avec les usagers via les réseaux sociaux ;
- La valorisation des actions portées par les services communautaires.

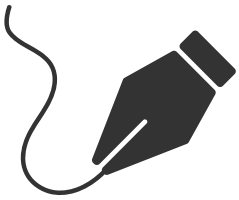
CRÉATION GRAPHIQUE

Afin de garantir une communication homogène et identifiable, de nombreux supports sont réalisés tout au long de l'année.

Parmi les principales réalisations figurent :

- Le rapport d'activités ;
- Les affiches évènementielles ;
- Les flyers, brochures et panneaux d'informations ;
- Les visuels destinés aux réseaux sociaux ;
- Les supports institutionnels.





CHIFFRES CLÉS

DONNER DAVANTAGE DE VISIBILITÉ À L'ACTION INTERCOMMUNALE

ET FAVORISER SON APPROPRIATION COLLECTIVE

5 AFFICHES
CRÉÉS

18 VIDÉOS
MONTÉES

10 ÉVÈNEMENTS
ACCOMPAGNÉS

16 ACTUALITÉS
PUBLIÉES SUR LE SITE

LES RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

132 PUBLICATIONS	623 FOLLOWERS EN PLUS
403 531 VUES	560 STORIES

INSTAGRAM

66 PUBLICATIONS	330 FOLLOWERS EN PLUS
106 691 VUES	13,6 k TAUX DE COUVERTURE

FACEBOOK

97 PUBLICATIONS	218 FOLLOWERS EN PLUS
157 000 VUES	445 STORIES

COMPLEXE SPORTIF CALVI-BALAGNE

INSTAGRAM

77 PUBLICATIONS	279 FOLLOWERS EN PLUS
181 354 VUES	13 k TAUX DE COUVERTURE

La communication institutionnelle doit poursuivre son évolution afin de renforcer la visibilité des actions communautaires et d'adapter les supports aux nouveaux usages numériques.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

SERVICE MUTUALISÉ D'URBANISME



INSTRUCTION

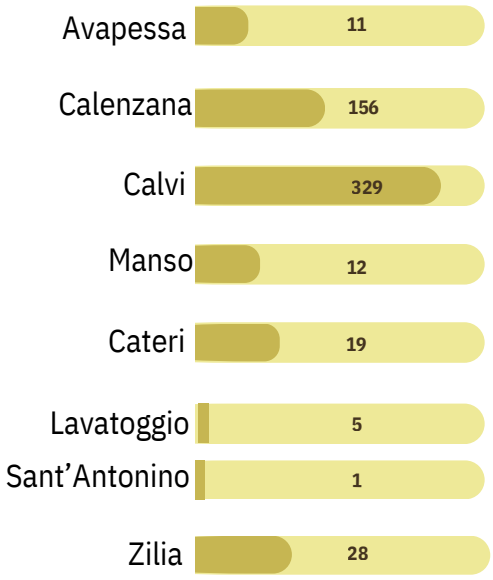
A ce jour, le service instruit, pour le compte des communes adhérentes au service mutualisé, l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, les déclarations préalables et les demandes de certificat d'urbanisme opérationnels.

8 communes de l'intercommunalité adhèrent à ce service : **Avapessa**, **Calenzana**, **Cateri**, **Lavatoggio**, **Sant'Antonino**, **Zilia**, **Manso, et Calvin** lesquelles disposent nécessairement d'un document d'urbanisme en vigueur ou qui en ont disposé d'un, dorénavant annulé.

Les Maires des communes adhérentes au service demeurent cependant compétents en termes de délivrances d'autorisation, une fois l'instruction accomplie par le service mutualisé.

Seule la Commune de Calvi a délégué sa compétence à la CCCB c'est pourquoi les actes sont délivrés par le Président de l'intercommunalité.

RÉPARTITION DES DOSSIERS



CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Sur l'année 2025, 122 demandes ont été enregistrées sur l'ensemble des 8 communes concernées par le service contrôle de conformité des actes d'urbanisme :

CHIFFRES 2025

568 DEMANDES
DÉPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

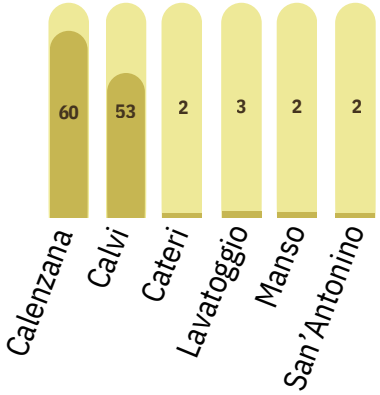
+3,5% depuis 2024

561 DOSSIERS INSTRUITS
PAR LE SERVICE INTERCOMMUNAL

150 CERTIFICATS D' URBANISME
POUR LA COMMUNE DE CALVI

11 CONTENTIEUX TRAITÉS
POUR LA COMMUNE DE CALVI

122 CONTRÔLES
DE CONFORMITÉ



ACTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTONE



Le service Développement économique accompagne la dynamique du territoire à travers trois axes complémentaires : le développement économique de la zone d'activités de Cantone, la communication et la mise en œuvre de la politique de mobilité.

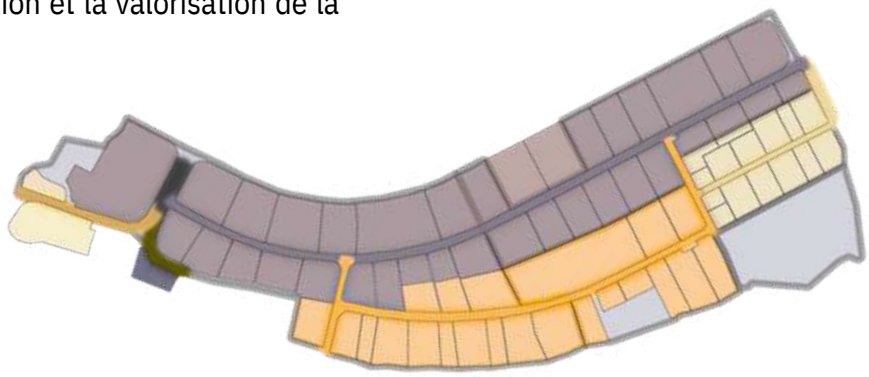
LA ZONE D'ACTIVITÉS
DE CANTONE

La Communauté de Communes poursuit son engagement en faveur du développement économique du territoire à travers la gestion et la valorisation de la zone d'activités de Cantone.

18 **ENTREPRISES**

31 **TERRAINS**
VENDUS

POUR UN MONTANT DE
1 997 650 €



ACTIONS 2025

- Signature de 3 promesses de vente en vue de l'implantation de nouvelles entreprises ;
- Accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches d'installation ;
- Suivi administratif et foncier des dossiers ;
- Gestion courante de la zone d'activités ;
- Poursuite des réflexions relatives à son aménagement et à son attractivité.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET CONTRE LA MER ; PROTECTION ET RESTAURATION DES SITES, DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES AINSI QUE DES FORMATIONS BOISÉES RIVERAINES.

La compétence GEMAPI est obligatoire pour les intercommunalités depuis le 1 janvier 2018.

La prévention des inondations fluviales et des submersions marines constitue un enjeu majeur à l'échelle nationale comme locale.

Elle vise à limiter quatre types de dommages:

- Les atteintes aux personnes ;
- La détérioration des écosystèmes ;
- Les impacts sur l'environnement ;
- La dégradation du patrimoine culturel.

ÉTUDE DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'EXERCICE OPÉRATIONNEL DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

Afin de définir les conditions d'exercice opérationnel de la compétence GEMAPI, une étude de territoire a été lancéeen 2022, confiée au bureaud'études SOCOTEC.

Objectifs :

- Avoir une vision globale des enjeux liés à GEMAPI,
- Définir une organisation adaptée (financière, humaine, juridique),
- Programmer un plan d'action pluriannuel basé sur un diagnostic territorial,
- Mettre en œuvre une gestion différenciée par bassin versant, pour préserver ou restaurer les cours d'eau, zones humides, faune et flore,
- Identifier des actions prioritaires, notamment en prévention des inondations.

La 1ère phase de l'étude : Etat des lieux et Diagnostic est finalisée. Le comité technique GEMAPI s'est à nouveau réuni au mois de septembre afin de valider le rendu du bureau d'études concernant la 2ème phase de l'étude : Enjeux et objectifs opérationnels.

Ces éléments seront ensuite présentés aux élus, lors d'un COPIL prévu en début d'année 2026.

En parallèle au suivi de l'étude GEMAPI, le chargé de mission a continué le travail avec le service d'assistance technique de l'eau (SATE) de la Collectivité de Corse.

Investigation de terrain à la suite des demandes des communes (prise en compte de nouveaux tronçons dans l'étude...) et sollicitations d'organismes en charge de la gestion d'espaces naturels tel que le Conservatoire du littoral, participation à des actions de préservation de la ressource (avec la fédération de pêche en période d'étiage), de recueil de données sur les milieux.

› Aucune taxe GEMAPI n'a été perçue en 2025, le Conseil communautaire ayant décidé de suspendre sa mise en œuvre en attendant la finalisation de l'étude et la définition d'un plan d'actions opérationnel.

LE TERRITOIRE

562 KM²
de territoire intercommunal

15 MASSES D'EAU
identifiées dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)







AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES TERRAINS FAMILIEUX LOCATIFS.

La Communauté de Communes assure la gestion et l'entretien de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage afin de garantir des conditions d'accueil conformes aux exigences réglementaires, tout en veillant au bon fonctionnement des installations et à la qualité des équipements mis à disposition des usagers.

Dans cette perspective, un important programme de travaux a été réalisé en 2025 afin de moderniser les infrastructures, d'améliorer le confort des occupants et de renforcer la pérennité de l'équipement.

UN ÉQUIPEMENT ENTRETENU ET MODERNISÉ

LES TRAVAUX RÉALISÉS

- La rénovation des façades des blocs sanitaires et des murs de séparation des emplacements, avec la réfection des enduits ;
- La réhabilitation complète des clôtures périphériques, comprenant la dépose des équipements existants puis la réalisation d'une nouvelle clôture composée d'un mur de soubassement et d'un grillage en simple torsion ;
- La remise en peinture de plusieurs ouvrages afin d'améliorer l'aspect général du site ;
- La modernisation des installations électriques, avec le remplacement de l'ensemble des luminaires extérieurs par des bornes d'éclairage LED, permettant d'améliorer la sécurité des usagers tout en réduisant les consommations énergétiques.

Ces aménagements contribuent à maintenir un niveau de service de qualité, à renforcer l'attractivité de l'équipement et à prolonger la durée de vie des infrastructures communautaires.

FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Le montant total des travaux s'élève à 105 000 € HT.
L'opération a bénéficié d'un financement de la Collectivité de Corse à hauteur de 73 500 € HT, soit 70 % du montant des travaux. La Communauté de Communes a assuré le financement du solde, soit 31 500 € HT (30 %).

CHIFFRES *2025*

20 EMPLACEMENTS

4 956 € DE RECETTES
DES DROITS D'OCCUPATION

155 PERSONNES ACCUEILLIES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DES DÉCHETS ASSIMILÉS



COLLECTE DES DÉCHETS EN PORTE À PORTE

En 2025, l'accent a été mis sur la pérennisation du service de collecte en porte-à-porte dans l'ensemble des secteurs déjà équipés, avant d'achever son déploiement sur le dernier secteur restant : les **exterieurs de Calvi.**

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du dispositif engagé depuis 2016. Elle vise à consolider les acquis tout en optimisant les tournées de collecte, afin d'améliorer l'efficacité du service et la qualité des prestations proposées aux usagers. Elle permet également de poursuivre la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, grâce à des actions ciblées menées sur des secteurs stratégiques lorsque cela s'avère nécessaire.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri poursuivent leurs actions de sensibilisation et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire. Ils vont à la rencontre des professionnels, répondent aux sollicitations des particuliers et contribuent activement à l'amélioration des dispositifs de collecte au sein des résidences collectives, favorisant ainsi l'adoption de bonnes pratiques de tri.

JANVIER 2023 - JUIN 2024

Habitat individuel et collectif

Recensement pour la mise en place des collectes en porte à porte chez les particuliers, et participation aux assemblées générales des copropriétaires pour la sécurisation des PAV en résidences.

24 JUIN 2024

Démarrage effectif

Des collectes des déchets en porte à porte, pour les particuliers et les résidences collectives.

FIN 2024 - COURANT 2025

Poursuite et pérennisation

du dispositif sur l'ensemble des 14 communes du territoire, pour les particuliers, les résidences collectives et les professionnels.

L'année 2025 a été consacrée à la consolidation et au suivi du dispositif de collecte en porte-à-porte sur les secteurs déjà concernés. Cette phase de pérennisation est indispensable pour garantir la qualité du service et favoriser l'appropriation durable des nouvelles modalités de collecte par l'ensemble des usagers, qu'il s'agisse des particuliers, des résidences collectives ou des professionnels.

Ce travail s'appuie sur un accompagnement de proximité des habitants lorsque cela est nécessaire, des actions régulières de sensibilisation et de communication, notamment auprès des établissements scolaires, ainsi qu'un suivi quotidien du dispositif. Les retours des usagers et les observations des agents de collecte permettent d'identifier rapidement les éventuelles difficultés, d'ajuster les modalités de fonctionnement et d'apporter des réponses adaptées afin d'assurer l'amélioration continue du service.

LE SERVICE DU TRI SELECTIF

ET SES AMBASSADEURS

Créé en 2015, le service du tri sélectif est devenu un acteur essentiel de la gestion des déchets et de la sensibilisation environnementale sur le territoire. Composé d'ambassadeurs du tri, il accompagne au quotidien les habitants, les professionnels et les visiteurs dans l'adoption des bonnes pratiques de tri.

Par leurs actions de proximité, leurs interventions pédagogiques, leurs animations et leurs campagnes de communication, les ambassadeurs du tri sensibilisent les différents publics et contribuent à améliorer la qualité du tri.

L'ensemble de ces actions, associé au déploiement progressif de la collecte en porte-à-porte, a permis d'obtenir des résultats encourageants, avec une baisse des tonnages d'ordures ménagères et une progression des performances de tri ainsi que des déchets valorisables collectés.



CHIFFRES CLÉS
2025

CHIFFRES 2025

5.6 T DE TEXTILES
RECYCLÉS

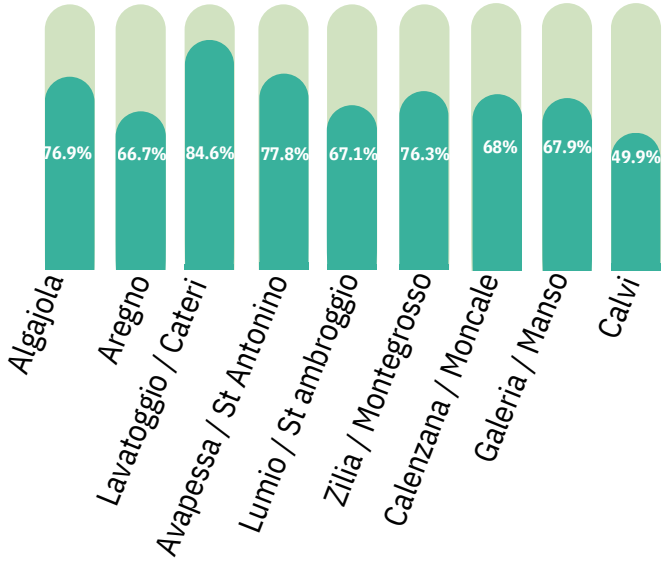
258 COMPOSTEURS
INDIVIUELS LIVRÉS

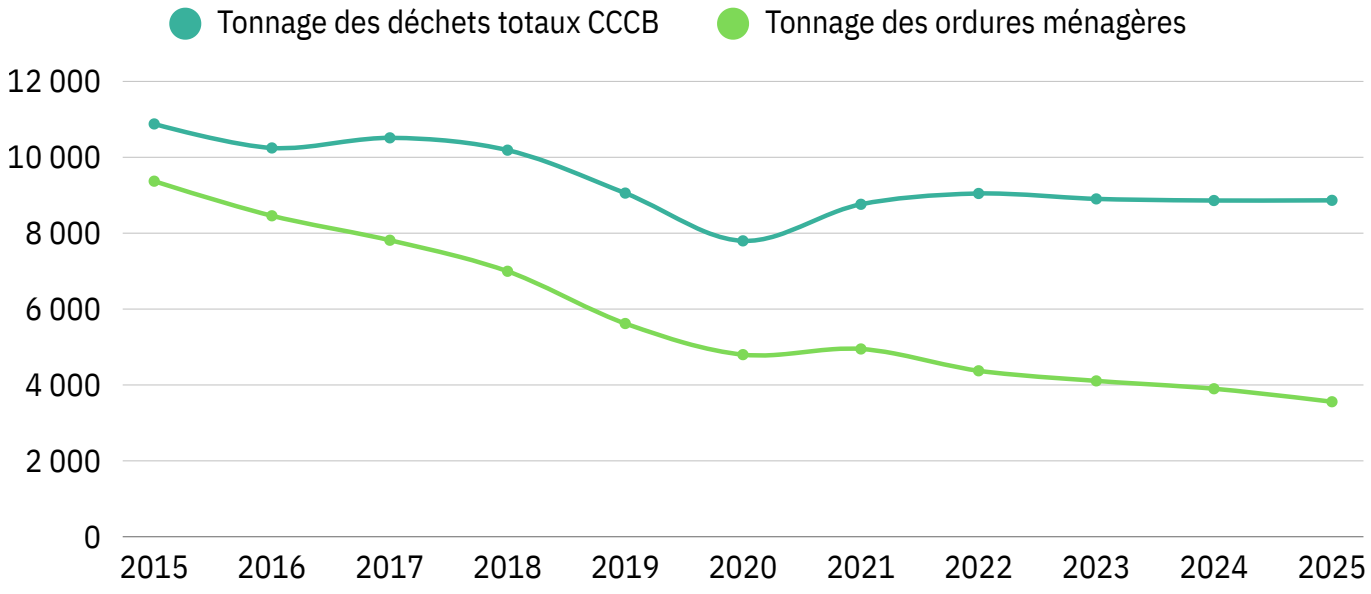
880 KG
DE CARTOUCHES COLLECTÉES

74 PERSONNES
POUR LE BROYAGE ITINÉRANT

16 ÉTABLISSEMENTS
LABELLISÉS ÉCO-RESPONSABLES

POURCENTAGE DE TRI DANS LES VILLAGES EN 2025





LES ACTIONS

2025

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

A l'occasion de cet évènement, les ambassadeurs du tri se sont rendus au Collège de Calvi et tout particulièrement dans la cantine, aux heures des repas afin de sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des échanges constructifs entre les enfants, l'équipe éducative et les ambassadeurs ont eu lieu, dans une ambiance chaleureuse.

NETTOYAGE DE LA PLAGE DU MATAHARI, À LUMIO

Les enfants du centre aéré de Lumio, accompagnés de leurs moniteurs et de deux ambassadeurs du tri ont nettoyé, avec enthousiasme, la plage du Matahari. Les ambassadeurs, avec un discours adapté, ont su sensibiliser le jeune public à la bonne mise en œuvre du tri.

NETTOYAGE DE LA PLAGE DE LA PINÈDE, À CALVI

5 adolescents parisiens, sous la protection du ministère de la Justice, leurs 3 éducateurs et 2 ambassadeurs du tri ont effectué, à la demande des éducateurs, une matinée de nettoyage de la pinède de Calvi. D'abord réticents, les jeunes se sont ensuite prêtés à l'exercice, avec bonne volonté, enthousiasme, et des résultats à l'appui.

COLLECTE DES MÉGOTS

Plusieurs kilos de mégots sont régulièrement collectés sur l'ensemble du territoire intercommunal. Récupérés au sein d'établissements recevant du public, ou ramenés par certains usagers, ces mégots ont vocation à être recyclés à 100% pour être transformés en mobiliers urbains.



RÉCUPÉRATION DES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE DANS LES ÉCOLES

Les écoles du territoire de la CCCB prennent part au programme de recyclage gratuit des instruments d'écriture, mené en partenariat avec leSYVADEC.
Stylos, feutres, marqueurs, surligneurs... tous ces outils du quotidien sont collectés puis recyclés pour leur offrir une seconde vie : ils deviennent du mobilier extérieur, entièrement recyclé et recyclable.
Grâce à cette démarche,les élèves s'impliquent concrètement dans la transition écologique et participent à la réduction des déchets plastiques sur le territoire.

PROGRAMME ÉCO SCOLA : PRÉVENTION DES DÉCHETS MARINS

Plusieurs classes des écoles primaires de Zilia, Calenzana, Lumio, Algajola et Cateri ont participé à une information relative aux déchets marins. Un ambassadeur, équipé d'un support visuel, s'est rendu dans différentes classes afin de sensibiliser le jeune public aux risques liés à la pollution marine.

Elèves et enseignants ont été ravis de ce moment d'échangessur un sujet primordial.
Au 1er septembre 2025, toutes les écoles du territoireintercommunal sont labélisées Eco Scola.
Un suivi des écoles déjà labellisées est effectué sur demande des enseignants.

RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES DE TIRS SPORTIF

En 2025, le service de tri sélectifa procédé à l'évacuation de 880 kg de cartouches usagées.
Ces douilles et cartouches, collectées au cours des derniers mois principalement auprès du stand de tir de Calvi et du ball-trap de Calenzana, seront acheminées vers une filière spécialisée pour être intégralement recyclées, dans une logique d'économie circulaire.
Les matériaux qui les composent, notamment le plastique et le laiton, sont considérés comme des matières nobles, reconnues pour leur durabilité et leur fiabilité.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU PARTAGÉ



Dans le cadre du programme global d'actions en faveur de la réduction des déchets, la CCCB s'efforce de tout mettre en œuvre afin d'accompagner et de sensibiliser les foyers à la pratique du compostage.

Depuis 2009, 2058 composteurs individuels ont été distribués gratuitement sur notre territoire, 40 lombricomposteurs (plus d'actualité depuis 2024) et 10 composteurs partagés (dont 4 sont encore en activité)

Un poste de chargé de mission biodéchets a été créé pour une durée de trois ans, afin de développer les actions liées au compostage, sensibiliser la population aux risques et aux dangers du brûlage des déchets verts et informer en détails le public sur les bonnes pratiques liées au tri sélectif des biodéchets, désormais obligatoire depuis le 1er janvier 2024 pour tout un chacun.

COLLECTES DES SAPINS

Comme chaque année, à la mi-janvier, la Communauté de Communes Calvi-Balagne organise une opération de broyage des sapins de Noël dans chacune des communes du territoire.

Cette initiative permet aux administrés de déposer leur sapin après les fêtes afin qu'il soit valorisé sous forme de broyat. Le broyat obtenu est ensuite mis à disposition des usagers, qui peuvent le récupérer pour une utilisation dans leurs jardins, notamment comme paillage ou pour enrichir le sol.

Une démarche à la fois pratique et respectueuse de l'environnement, favorisant le recyclage local des déchets verts.



BROYAGE ITINÉRANT

Chaque année, en mars et en octobre, la Communauté de Communes Calvi-Balagne organise 2 sessions de broyage des végétaux dans chacune des communes du territoire.
Les administrés sont invités à apporter leurs déchets verts (branches, tailles de haies, etc...), qui sont ensuite broyés sur place par le service des espaces verts.

À l'issue de l'opération, les usagers peuvent récupérer gratuitement le broyat produit, qu'ils peuvent utiliser dans leurs jardins comme paillage ou pour favoriserla qualité des sols. Cette action contribue à la valorisation des déchets verts et encourage les pratiques de jardinage durables.





TRI SÉLECTIF





LES BORNES TEXTILES

En partenariat avec le SYVADEC, la Communauté de Communes Calvi-Balagne a installé dans toutes les communes de son territoire, même en milieu rural, une borne textile afin que les administrés puissent recycler les vêtements, linges de maison, chaussures (par paires) et petites maroquineries.

95 % des textiles déposés dans ces bornes sont ainsi valorisés.

En 2025, ce sont 57,6 tonnes de textiles qui ont été recyclées sur le territoire de la CCCB.

ÉVÈNEMENTS DU TERRITOIRE

Les ambassadeurs du tri sont présents lors des principaux événements du territoire *(Mar'in Festa à Lumio, Foire de l'Olivier à Montegrosso, Foire de l'Amandier à Aregno, Santa Restituda à Calenzana, etc.)* afin de sensibiliser le public aux bonnes pratiques de tri et d'échanger avec les habitants, les visiteurs et les organisateurs.

En parallèle, le service du tri sélectif, en lien avec le service technique, accompagne les manifestations en mettant à disposition les équipements de collecte adaptés et en sensibilisant les bénévoles, exposants et organisateurs à la gestion des déchets.

Cette démarche permet d'améliorer la qualité du tri lors des événements, y compris les plus fréquentés, et d'intégrer durablement les bonnes pratiques dans la vie événementielle du territoire.



LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION *DES DÉCHETS (SERD)*

Chaque année, la CCCB participe à la SERD en proposant des actions de sensibilisation innovantes, destinées à être pérennisées. En 2025, le thème national portait sur les ***Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)***. À cette occasion, trois actions majeures ont été menées et présentées aux Trophées de la SERD :

- Concours d'arts plastiques au collège de Calvi : une classe de 4e a réalisé des sculptures à partir de petits appareils électriques usagés (grille-pains, télécommandes, fers à lisser, etc.). Les œuvres ont été exposées et les créations les plus originales récompensées par la Communauté de communes.
- Bourse aux jouets : organisée au Complexe Sportif Calvi-Balagne à l'approche de Noël, cette opération a permis aux familles d'acheter des jouets à prix réduit tout en favorisant le réemploi, avec une attention particulière portée aux jouets électriques et électroniques.
- Campagne de communication numérique : tout au long de la semaine, un quiz interactif, des publications et des stories ont relayé les actions de terrain et sensibilisé un large public aux enjeux des D3E. Ces contenus continuent d'être diffusés au-delà de la SERD afin de prolonger la sensibilisation tout au long de l'année.

Par ces actions complémentaires, mêlant interventions de terrain, implication des jeunes et communication digitale, la Communauté de communes poursuit son engagement en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire.

LES ÉTABLISSEMENTS LABÉLISÉS *"ÉCO-RESPONSABLES"*

Le programme « Établissements Éco-Responsables », porté par la Communauté de Communes Calvi-Balagne, a pour objectif d'accompagner les acteurs du territoire dans une démarche progressive de réduction de leur impact environnemental tout en valorisant leurs engagements auprès du public et des visiteurs.
Ce dispositif s'adresse aux hébergements touristiques, restaurants, commerces, producteurs, associations, établissements publics et plus largement à l'ensemble des professionnels souhaitant intégrer des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans leur fonctionnement quotidien.

Le programme repose sur un accompagnement personnalisé tenant compte des réalités, contraintes et capacités de chaque structure.

Il vise notamment à encourager :

- La réduction et le tri des déchets ;
- Les économies d'énergie et d'eau ;
- La limitation des plastiques à usage unique ;
- Les approvisionnements en circuits courts ;
- Les pratiques favorisant un tourisme plus durable ;
- Ainsi que la préservation du patrimoine naturel et du littoral.



Au-delà de la démarche environnementale, ce programme permet également aux établissements participants de valoriser leur image, d'améliorer la qualité de leur accueil et d'intégrer un réseau local d'acteurs engagés dans une dynamique commune de transition écologique.

À travers cette initiative, la CCCB souhaite contribuer au développement d'un territoire plus durable, conciliant attractivité touristique, qualité de vie et préservation de son environnement.

CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL



Le Centre technique intercommunal (CTI) accueille les services techniques de la CCCB, notamment le service de collecte des déchets et des encombrants, le service du tri sélectif, le service des espaces verts ainsi que le service en charge de la GEMAPI, du SPANC et de la DFCI/DECI.

Véritable outil opérationnel de l'intercommunalité, le CTI constitue le point d'appui logistique et technique indispensable à la mise en œuvre des compétences exercées par la Communauté de Communes.

LES TRAVAUX D'EXTENSION

Face au développement constant des missions assurées par les services techniques, et plus particulièrement depuis la mise en œuvre de la collecte des déchets en porte-à-porte en 2017, les locaux du Centre technique intercommunal, implantés dans la zone d'activités de Cantone à Calvi, ne répondaient plus aux besoins de fonctionnement des équipes. L'accroissement des effectifs, l'évolution des matériels et la diversification des activités rendaient nécessaire la création de nouveaux espaces de travail adaptés. Afin d'accompagner cette évolution, la Communauté de Communes Calvi-Balagne a engagé un important projet d'extension du Centre technique intercommunal. Cette opération a permis la réalisation d'une extension de **215 m²**, offrant des locaux plus fonctionnels, améliorant les conditions de travail des agents et répondant aux besoins actuels et futurs des services techniques.

REPÈRES CLÉS

1 305 170€ HT
COÛT GLOBAL DE L'OPÉRATION

38.2 %
FINANCÉS PAR L'ÉTAT (DETR)

41.8 %
ACCORDÉS PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE (DOTATION QUINQUENNALE)

Cette aide a été attribuée en deux tranches, en 2022 puis en 2023.

LES TRAVAUX, ENGAGÉS EN **SEPTEMBRE 2023**, SE SONT ACHEVÉS EN **FÉVRIER 2025.**

Dans la continuité de cet investissement, la Communauté de Communes a engagé en 2025 une étude de faisabilité portant sur la surélévation du bâtiment existant par la création d'un niveau supplémentaire (R+1). Cette nouvelle phase de développement vise à anticiper les besoins futurs des services communautaires et à accompagner leur évolution. L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prévue au cours de l'année 2026.

LE GARAGE INTERCOMMUNAL

Au sein du CTI, le garage intercommunal assure la gestion, l'entretien et le suivi du parc automobile communautaire. Il garantit la disponibilité et la fiabilité des véhicules indispensables à l'exercice des missions de service public. Ses principales missions sont les suivantes :

Le garage de la CCCB assure l'entretien, la maintenance et le suivi de l'ensemble du parc de véhicules communautaires, comprenant les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et engins spécialisés. Il intervient aussi bien dans les opérations d'entretien courant que dans les réparations mécaniques, électriques et électroniques, ainsi que dans la préparation aux contrôles techniques.

En parallèle, il veille au suivi administratif et réglementaire des véhicules, à la mise à jour des dossiers de maintenance et au respect des échéances obligatoires. Une évaluation régulière du parc permet également d'optimiser son utilisation et d'anticiper son renouvellement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, aux lois sur l'eau de 1992 et 2006, ainsi qu'aux arrêtés des 7 septembre 2009, 27 avril 2012 et 21 juillet 2015, le SPANC assure les missions suivantes :

Le recensement des installations : constitution et mise à jour d'une base de données des usagers disposant d'un système d'assainissement non collectif.

Le contrôle des installations existantes : diagnostic de conformité en lien avec la protection de l'environnement et la salubrité publique.

Le contrôle dans le cadre des ventes immobilières : diagnostic obligatoire si le dernier contrôle date de plus de 3 ans.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées : vérification de la conception, de l'implantation et de la bonne réalisation des ouvrages.

ÉTUDE RELATIVE AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Bien que le transfert des compétences eau potable et assainissement ne soit désormais plus obligatoire, conformément à la loi n°2025-327 du 11 avril 2025, le bureau communautaire a fait le choix de poursuivre la démarche engagée afin de disposer d'une analyse approfondie de la situation à l'échelle intercommunale. Cette étude doit permettre de bénéficier de l'expertise d'un bureau d'études spécialisé, d'établir un état des lieux précis des services actuellement gérés par les communes et de disposer d'une vision globale des enjeux techniques, administratifs, juridiques et financiers liés à ces compétences sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, un comité de pilotage (COPIL) s'est tenu le 31 mars 2025 afin de présenter et de valider l'état des lieux ainsi que le diagnostic des services d'eau potable et d'assainissement collectif des communes membres. Cette étape constitue la première phase de l'étude. Chaque commune a ainsi bénéficié d'un diagnostic individualisé portant sur les dimensions administrative, juridique, technique et financière de ses services. La suite de l'étude consistera, pour le bureau d'études, à définir un service cible répondant aux exigences réglementaires tout en intégrant les spécificités du territoire intercommunal. Cette seconde phase permettra notamment de déterminer des objectifs de performance, qui seront comparés aux niveaux de service actuels afin d'identifier les éventuels écarts et les axes d'amélioration nécessaires. Le prestataire proposera ensuite les actions, les moyens techniques et organisationnels à mettre en œuvre afin d'atteindre le niveau de qualité attendu pour le service cible défini.

BILAN *2025*

34 DIAGNOSTICS DE CONCEPTION DES SYSTÈMES NEUFS OU À RÉHABILITER

3 AVIS FAVORABLES

1 AVIS DÉFAVORABLE

30 AVIS FAVORABLES AVEC RÉSERVES

6 DIAGNOSTICS DE BONNE RÉALISATION

2 AVIS FAVORABLES

2 AVIS DÉFAVORABLE

8 AVIS FAVORABLES AVEC RÉSERVES

10 DIAGNOSTICS DANS LE CADRE DE CESSIONS IMMOBILIERES

9 INSTALLATIONS NON-CONFORMES

1 INSTALLATION CONFORME

L'année 2025 marque le lancement d'un nouvel accord-cadre de prestations de services dédié à la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif (ANC). Dans le cadre de ce marché, la société CETA Environnement assure désormais ces missions auprès des 14 communes membres de l'intercommunalité.
Elle est chargée de réaliser les contrôles réglementaires des installations, conformément aux obligations applicables au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

POLICE INTERCOMMUNALE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



PRÉSENTATION

Les missions principales de la police intercommunale consistent à prévenir et faire cesser les actes d'incivilité constatés sur le territoire de la CCCB.

Elle veille également à la bonne application des consignes de tri sélectif, notamment dans le cadre de la collecte en porte-à-porte, tant auprès des particuliers que des professionnels.

Dans ce cadre, la police intercommunale agit en étroite collaboration avec les différents services de la communauté de communes, notamment les services techniques ainsi que les ambassadeurs du tri.

Afin d'assurer l'ensemble de ces missions, le service est composé de deux agents de police assermentés, ainsi une couverture optimale du territoire.

INCIVISME

Une surveillance régulière du territoire est assurée afin de prévenir et de sanctionner les dépôts sauvages d'encombrants, de végétaux et de déchets divers. Des opérations de recherche sont menées et, lorsqu'elles permettent d'identifier les auteurs, des procédures sont engagées, incluant verbalisation et remise en état des sites concernés par les services compétents.

Certaines situations font l'objet de rapports transmis à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bastia.

Depuis la mise en place de la collecte en porte-à-porte, les points d'apport volontaire ont été supprimés au profit de bornes dédiées au verre et au carton. Cette évolution nécessite une vigilance renforcée afin de limiter les comportements inciviques à proximité de ces équipements.

Au cours de l'année, 124 rapports ont ainsi été transmis. Les auteurs identifiés ont été convoqués et entendus par les services de gendarmerie, avec, selon les cas, obligation de remise en état des lieux ou de prise en charge des frais engagés.



DÉPÔT PARKING DE LA MAISON MÉDICALE À CALVI.

Les lieux ont été néttoyés par les services techniques avec la police intercommunale après recherche d'indices.

Par ailleurs, 116 procédures (mains courantes) ont été établies pour des dépôts de déchets dont les auteurs n'ont pu être identifiés. La majorité de ces dépôts a été traitée le jour même par la police intercommunale ou, le cas échéant, par les services techniques. Ces interventions représentent un volume important de déchets collectés en complément des circuits habituels.

Dans le cadre du suivi du tri sélectif, des contrôles sont réalisés tant auprès des particuliers que des professionnels. En cas de non-respect des consignes, des avertissements sont adressés. En cas de récidive, une majoration progressive de la redevance incitative est appliquée.

Certains contrôles sont réalisés en lien avec les ambassadeurs du tri, notamment pour l'identification des bacs professionnels. Toutefois, des difficultés persistent lorsque les contenants ne sont pas correctement identifiés.



Dépôt sauvage découvert dans la nature. Le nettoyage a nécessité l'intervention d'un professionnel.

ENLÈVEMENT DES VÉHICULES ÉPAVES



Lors des patrouilles, les véhicules épaves présents sur le territoire sont systématiquement recensés. Les propriétaires sont identifiés auprès des services de l'État, puis une mise en demeure leur est adressée afin de procéder à l'enlèvement du véhicule.

La Communauté de communes a conclu un marché avec la société INDRA pour l'enlèvement et le traitement des véhicules hors d'usage. Dans ce cadre, les administrés ont la possibilité de solliciter l'enlèvement de leur véhicule épave en prenant contact avec la police intercommunale.

Par ailleurs, à la demande de certaines communes, la police intercommunale intervient afin d'accompagner la résorption de situations anciennes, notamment pour des véhicules abandonnés depuis plusieurs années. En l'absence de réponse aux mises en demeure, l'enlèvement est alors effectué à la demande de la Communauté de communes, et fait l'objet d'un rapport.

SENSIBILISATION

La sensibilisation constitue une mission essentielle de la police intercommunale. À ce titre, les agents interviennent aux côtés des ambassadeurs du tri et des services techniques afin de veiller au respect des consignes relatives à la collecte des déchets, des biodéchets et au tri sélectif.

Cette action se traduit par un travail de proximité auprès des commerçants, restaurateurs, artisans et particuliers, visant à informer les usagers, à les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques et à favoriser une meilleure gestion des déchets.

Le déploiement de la collecte en porte-à-porte à l'échelle intercommunale nécessite une vigilance particulière, notamment auprès des professionnels. Des contrôles réguliers des contenants sont ainsi réalisés afin d'évaluer la qualité du tri, de détecter les éventuelles anomalies et d'encourager l'adoption de bonnes pratiques.

Au cours de la saison, près de **2 000 contrôles** ont été effectués auprès des professionnels producteurs de déchets alimentaires soumis à l'obligation de tri à la source. Ces interventions donnent lieu à des échanges pédagogiques, à des rappels des consignes, à l'émission d'avertissements et, en cas de manquements répétés, à des verbalisations assorties des pénalités prévues par la réglementation.

Le renforcement des effectifs de la police intercommunale a permis d'accroître la fréquence des contrôles et d'améliorer leur efficacité sur l'ensemble du territoire de la CCCB. Cette présence renforcée, conjuguée aux actions de sensibilisation menées tout au long de la saison, a contribué à une amélioration significative des pratiques de tri, comme en témoigne la baisse du nombre d'avertissements.

Au total, **52 avertissements** ont été adressés, aux professionnels. Les résultats enregistrés sont encourageants : seules **6 pénalités majorées de 50 %** et **4 pénalités majorées de 100 %** ont été prononcées, traduisant une progression notable du respect des consignes de tri et une meilleure appropriation des obligations par les usagers.

ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOSURVEILLANCE

Plusieurs sites du territoire sont équipés de dispositifs de vidéoprotection destinés à lutter contre les dépôts sauvages. La police intercommunale assure l'exploitation de ces équipements afin d'identifier les auteurs des infractions et de permettre l'engagement des procédures de verbalisation.

La vidéoprotection constitue un outil complémentaire aux actions de terrain. Elle renforce la surveillance des bornes et des points d'apport volontaire, tout en contribuant à la prévention, à la constatation et à la répression des comportements inciviques.

En parallèle, les agents des services techniques participent activement à ce dispositif de veille. Lors de leurs tournées, ils signalent régulièrement la présence de dépôts d'encombrants ou de déchets abandonnés, permettant une intervention rapide des services compétents et, lorsque cela est possible, la recherche des auteurs.

BILAN
2025

52 AVERTISSEMENTS
CONTRE 63 EN 2024
En baisse

42 MISES EN DEMEURE
CONTRE 29 EN 2024
En hausse

27 ENLÈVEMENT DES ÉPAVES
CONTRE 44 EN 2024
En baisse

Plus de mise en demeure mais moins d'enlèvement d'épaves = éxécution à la mise en demeure.

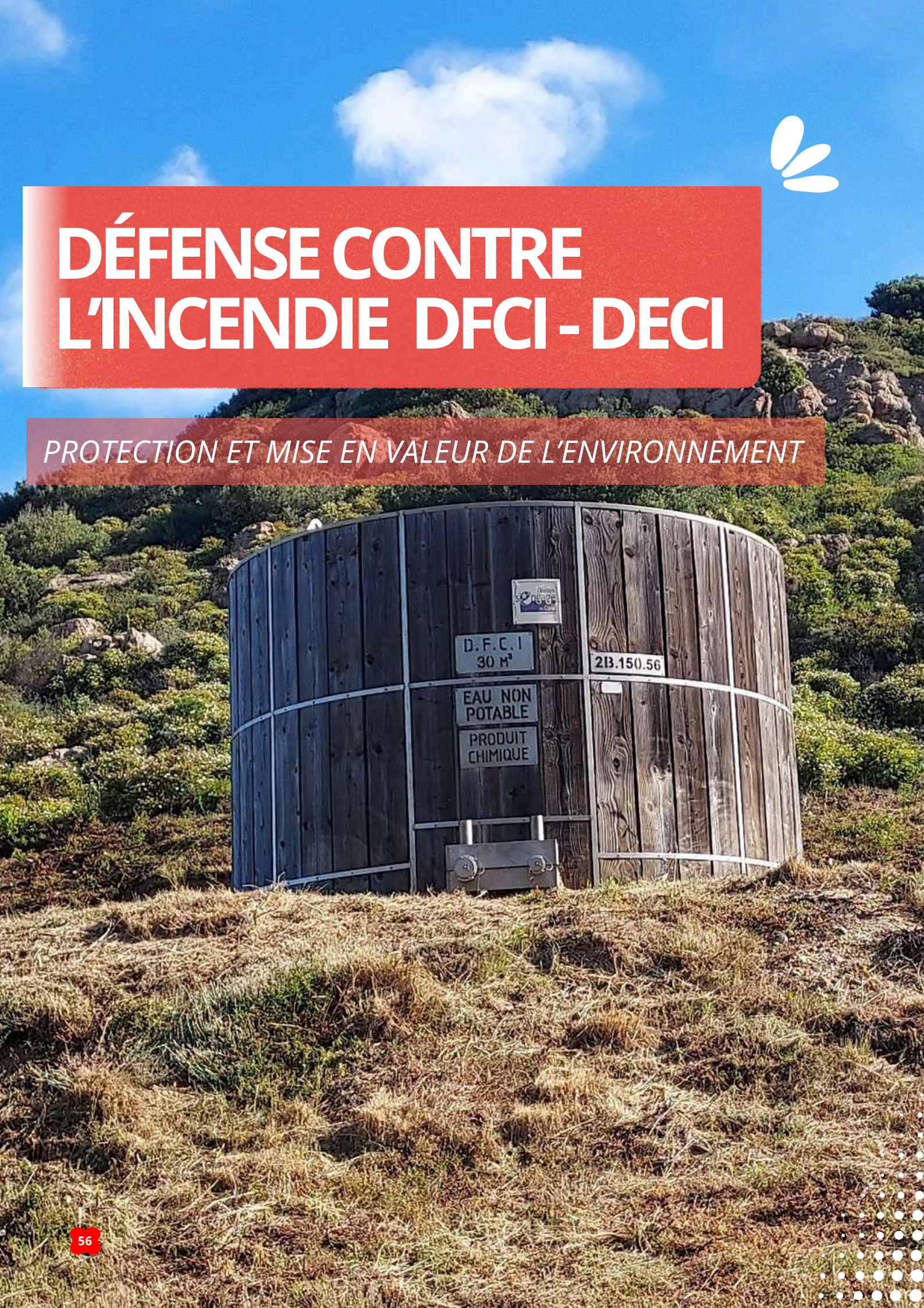
124 PROCÈS-VERBAUX
CONTRE 75 EN 2024
En hausse

2000 CONTRÔLES
EFFECTUÉS AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

7 CAMÉRAS
INSTALLÉES POUR MIEUX COUVRIR LE TERRITOIRE

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE DFCI - DECI

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

En 2025, un programme de travaux a été engagé afin de remettre en état plusieurs équipements de défense extérieure contre l'incendie (DECI) du territoire. Les contrôles et vérifications annuels des citernes et bâches souples ont en effet mis en évidence diverses dégradations liées au vieillissement des installations ou à des actes d'incivilité. Ces détériorations étaient susceptibles d'altérer le bon fonctionnement des équipements et, dans certains cas, de compromettre leur sécurité d'utilisation.

Au-delà du maintien du niveau de remplissage des réserves en eau, il était indispensable de programmer, avant le début de la saison estivale, des opérations d'entretien et de remise en état afin de garantir la pleine opérationnalité des dispositifs de DECI.

Tout au long de l'année, le service DFCI de la CCCB a travaillé en étroite collaboration avec le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse (SIS 2B) et le service des Forestiers-Sapeurs de la Collectivité de Corse. Cette coordination a permis d'assurer le suivi des équipements, de définir les priorités d'intervention et de renforcer la fiabilité du dispositif de défense extérieure contre l'incendie sur l'ensemble du territoire.

Les échanges réguliers avec ces partenaires, ainsi que leurs remontées de terrain, permettent d'identifier les équipements nécessitant une intervention et de hiérarchiser les priorités d'action.

À la suite de la passation d'un marché public à la fin de l'année 2024, les travaux ont été réalisés, en amont de la saison estivale 2025, par la société SARL COMEC, titulaire du marché de la Communauté de Communes.

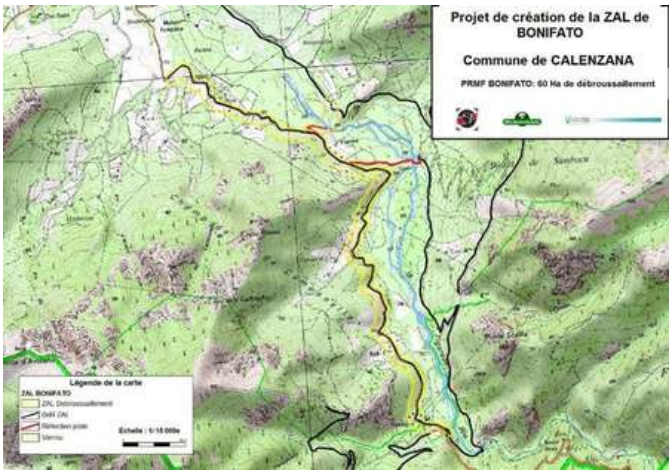
Les interventions ont principalement porté sur le remplacement de pièces détachées défectueuses ou usées (échelles d'accès, plateformes, planches de bardage, etc.), ainsi que sur la réalisation de travaux de soudure visant à remettre en état les équipements et à garantir leur bon fonctionnement dans des conditions de sécurité optimales.



PROJET DE ZONE D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE BONIFATO

COMMUNE DE CALENZANA

La CCCB a été sollicitée par le service des Forestiers-Sapeurs de la Collectivité de Corse dans le cadre d'un projet de création d'une ***Zone d'Appui à la Lutte contre les Incendies (ZAL)*** sur la commune de Calenzana.



Ce projet, situé le long de la RD 251 entre les lieux-dits « Suare » et « Frassigna », couvre une emprise d'environ 64 hectares.

En plus de l'étude de faisabilité déjà réalisée par les Forestiers Sapeurs et avant de valider définitivement ce dossier par les services compétents (SIS 2B, DDTM, Communauté de communes, Commune de Calenzana, ONF), la communauté de communes devra effectuer les démarches administratives pour contacter les propriétaires des parcelles concernées et obtenir leurs autorisations pour réaliser ce type de travaux et établir les servitudes de passage et d'aménagement.

SIGNALÉTIQUE DFCI



La signalétique DFCI a également fait l'objet d'une campagne de renouvellement. Ces travaux ont été réalisés par la société GRAPHICOM, titulaire du lot n° 2 du marché de maintenance des équipements de lutte contre les incendies.

Constituée jusqu'à présent de poteaux et de panneaux en bois, la signalétique est soumise à une dégradation progressive liée aux conditions climatiques et au vieillissement des matériaux, mais également à des actes d'incivilité. Afin d'améliorer sa durabilité et de réduire les besoins de maintenance, ces équipements sont progressivement remplacés par des supports métalliques, plus résistants, tout en demeurant conformes aux normes en vigueur en matière de DFCI.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE LES INCENDIES

Les équipements de lutte extérieure contre les incendies *(poteaux et bouches incendies...)*, présents sur les 14 communes du territoire font l'objet d'un contrôle et d'une maintenance annuelle préventive *(contrôle de l'alimentation en eau, mesure de débit et de pression, contrôle de l'état de fonctionnement, graissage de l'équipement, nettoyage des abords...)*.

A la suite de ces vérifications, une campagne de travaux a été lancée pour remettre en état les équipements. Parmi les interventions réalisées : travaux de mise en conformité *(peinture, réhausse, déplacement...)*, pose de barrières de sécurité, réparation *(remplacement de clapets, bouchons, raccords...)*.

La CCCB est également en charge de la réalisation des ouvrages *(poteau incendie, bouche incendie)*, nécessaires à la préservation de l'habitat, en consultation avec les préventionnistes du SIS2B.





467 HYDRANTS
ONT ÉTÉ CONTRÔLÉS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
PAR LA **SOCIÉTÉ S.M.M.I**
PRESTATAIRE DE LA CCCB



Le portail cartographique associé au département de la Haute-Corse **OPEN SIS 2B** constitue un outil essentiel pour le suivi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Cette base de données, actualisée chaque année, permet de recenser et de localiser les équipements de lutte contre l'incendie et d'accéder à leurs principales caractéristiques : adresse, type d'équipement, visuel, date du dernier contrôle, etc.

BILAN
2025

DECI

84 HYDRANTS RÉNOVÉS
(PEINTURE ET NUMÉROTATION)

14 HYDRANTS RÉPARÉS
(FUITES, REMPLACEMENT DE PIÈCES)

6 HYDRANTS REMPLACÉS
OU AYANT FAIT L'OBJET DE MISE EN CONFORMITÉ

DFCI

10 CITERNES RÉPARÉES
OU REMISE EN ÉTAT

25 CITERNES CONTRÔLÉES

NATURA 2000

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



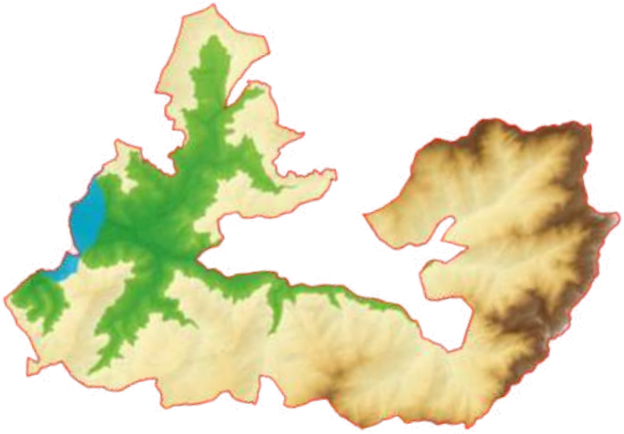
GOUVERNANCE DU SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000 FR9400577 « Rivière et Vallée du Fango » a été proposé en 1998 comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la directive 92/43/CEE « Habitats, Faune, Flore » et désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Il bénéficie également du classement en Réserve de biosphère par l'UNESCO dans le cadre du programme « Man and the Biosphere » (MAB) depuis 1977.

Le premier Document d'objectifs (DOCOB) du site a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 2009-156-7 du 5 juin 2009.

La CCCB assure la maîtrise d'ouvrage du site. Elle a été officiellement désignée comme structure porteuse et animatrice le 24 mai 2016.

La présidence du Comité de pilotage (COPIL) est assurée par le Maire de Galeria.



La DREAL conserve néanmoins certaines compétences régaliennes, notamment en matière de création ou d'extension des sites Natura 2000, ainsi que pour l'instruction et l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'Office de l'Environnement de la Corse accompagne également les structures porteuses dans les évolutions de gouvernance des sites, telles que la modification de la composition des comités de pilotage ou la validation des Documents d'objectifs (DOCOB). Désormais, ces décisions ne sont plus prises par arrêté préfectoral mais par délibération de l'Assemblée de Corse

La révision du Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Rivière et Vallée du Fango » a débuté en janvier 2022. Cette mission a été confiée au bureau d'études Biotope Corse. Après plus de trois années de travaux, de concertation et de validation, le nouveau DOCOB a été approuvé lors du Comité de pilotage (COPIL) du 24 mars 2025. À compter de la présentation du Tome 1, plusieurs réunions thématiques et visites de terrain ont permis d'enrichir le document, de recueillir les observations des différents partenaires et de valider les orientations de gestion du site.

Principales étapes de la révision

- 22 MAI 2024 - *Présentation du Tome 1*
- 12 JUIN 2024 - *Groupe de travail "Montagne"*
- 17 JUILLET 2024 - *Groupe de travail "Plaine"*
- 5 SEPTEMBRE 2024 - *Groupe de travail "Littoral"*
- 14 OCTOBRE 2024 - *Visites de terrain*
- 11 MARS 2025 - *Présentation du Tome 2*
- 24 MARS 2025 - *Validation du DOCOB par le Comité de pilotage*

Au cours des échanges, les membres du Comité de pilotage ont souligné la nécessité de prendre pleinement en compte les effets du changement climatique dans la gestion du site Natura 2000. Ils ont insisté sur l'importance d'intégrer cette dimension de manière transversale dans le DOCOB, afin que les orientations et les actions proposées puissent s'adapter à l'évolution des conditions environnementales. Cette approche vise notamment à préserver une capacité de réversibilité et d'adaptation des décisions de gestion et des choix politiques, en fonction des connaissances scientifiques et des évolutions futures du territoire.

GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

LE SENTIER DES MÉSANGES BLEUES DANS LA FORÊT DE PIRIU

Inauguré en 2019, le sentier d'interprétation des mésanges bleues, situé dans la forêt de Piriu, continue de connaître une fréquentation régulière et constitue un outil de sensibilisation privilégié à la richesse écologique de la vallée du Fango. Cette boucle de 1,2 km, aménagée au départ du parking de Treccia, a été conçue afin de faire découvrir la vallée du Fango sous un angle différent de celui de son fleuve.



Elle met en valeur le patrimoine naturel, l'histoire du territoire et les travaux de recherche scientifique menés sur la biodiversité locale.



CONSERVATION DES POPULATIONS DE CHIROPTÈRES

Depuis l'élaboration du précédent Document d'objectifs, les connaissances relatives aux populations de chiroptères présentes sur le site Natura 2000 se sont considérablement enrichies grâce aux suivis et aux nombreux inventaires réalisés par le Groupe Chiroptères Corse. Ces travaux ont notamment permis de confirmer la présence de deux espèces qui n'étaient pas mentionnées : la **Pipistrelle pygmée** et l'**Oreillard montagnard**. Par ailleurs, l'espèces **Myotis sp.** *(Murin de Corse, anciennement rattaché au Murin de Natterer)* a été récemment recensée au niveau du col de Caprunale, renforçant ainsi l'intérêt patrimonial du site pour la conservation des chiroptères.

Afin de renforcer les connaissances sur les espèces les plus patrimoniales, une demande de financement a été élaborée dans le cadre d'un appel à projets de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC). Ce projet prévoit la mise en oeuvre d'un suivi acoustique visant à confirmer la présence du Murin de Capaccini et du Murin de Corse sur le site Natura 2000.



LA CISTUDE D'EUROPE



Le barrage du Tavulaghju abrite une population importante de tortues Cistude d'Europe dont l'espèce est inscrite au patrimoine naturel européen. Elles sont protégées en Europe par la Convention de Berne de 1886 et en droit interne par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007. Elle est inscrite à l'annexe II de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats, Faune et Flore ».

La présence de cette espèce a justifié la création du site Natura 2000 sur le territoire.

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

SUIVI ET CONTRÔLE DE L'ÉCREVISSE DE LOUISIANE DANS LE DELTA DU FANGO

Une population d'écrevisses de Louisiane est actuellement présente dans le delta du Fango. Cette espèce exotique envahissante constitue un enjeu de vigilance en raison de ses impacts potentiels sur les habitats aquatiques et les espèces autochtones. La mise en place d'un protocole de suivi pérenne a été identifiée comme une priorité afin d'assurer un suivi de l'évolution de cette population au cours des prochaines années. Cette nécessité a été rappelée lors des travaux de révision du Document d'objectifs (DOCOB), puis confirmée lors du Comité de pilotage de validation du 24 mars 2025, au cours duquel il a été décidé de maintenir une veille spécifique sur cette espèce.





LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VÉGÉTALES

La Communauté de Communes Calvi–Balagne a engagé l'élaboration d'une stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) inféodées aux milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant du Fango. Cette démarche s'inscrit dans les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Corse. Elle vise à inventorier les espèces présentes, évaluer leurs impacts et définir un programme d'actions hiérarchisé en faveur de leur maîtrise.

AILANTE GLANDULEUX
Ailanthus altissima



MIMOSA D'HIVER
Acacia dealbata



COTULE PIED-DE-CORBEAU
Cotula coronopifolia



RAISIN D'AMÉRIQUE
Phytolacca americana



FLAMBOYANT D'HYÈRES
Sesbania punicea



› D'autres espèces présentes sur le territoire sont également susceptibles de faire l'objet d'interventions, notamment l'**Acacia noir** (*Acacia mearnsii*), le **Datura officinal** (*Datura stramonium*), l'**Eucalyptus commun** (*Eucalyptus globulus*), le **Faux cotonnier** (*Gomphocarpus fruticosus*), le **Figuier de Barbarie** (*Opuntia ficus-indica*) et l'**Oxalis des Bermudes** (*Oxalis pes-caprae*).

Afin d'évaluer l'efficacité des interventions et de prévenir toute recolonisation, un suivi écologique des secteurs traités devra être assuré pendant une durée minimale de 5ans.

Dans ce cadre, le protocole expérimental d'arrachage manuel de l'Ailange glanduleux, mis en oeuvre en 2024 par les écogardes, a été reconduit en 2025. Les interventions ont été réalisées sur un secteur adjacent au site traité l'année précédente, à proximité de la maison forestière de Piriu.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Les actions menées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Rivière et Vallée du Fango » ainsi que les différents événements organisés au cours de l'année font l'objet d'une communication régulière via les réseaux sociaux de la Communauté de Communes Calvi–Balagne, notamment sa page Facebook et son compte Instagram.

En complément de cette communication numérique, des dépliants de présentation du site, disponibles en français et en anglais, sont distribués aux visiteurs durant la saison estivale. Ces supports d'information ont pour objectif de faire connaître les richesses naturelles de la vallée, de sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux et de promouvoir les bonnes pratiques permettant de préserver ce patrimoine exceptionnel.



LES RÉUNIONS D'INFORMATIONS

Dans le cadre des actions de sensibilisation menées auprès des acteurs du territoire, une journée d'information a été organisée en partenariat avec le Parc naturel régional de Corse et le service de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes Calvi–Balagne. Cette rencontre, destinée aux agents d'accueil de l'Office de tourisme intercommunal Calvi–Balagne, avait pour objectif de renforcer leurs connaissances sur les enjeux environnementaux de la vallée du Fango et sur les dispositifs mis en œuvre pour concilier préservation des milieux naturels et fréquentation touristique.

Les différents outils de gestion déployés sur le site ont été présentés, notamment le dispositif des écogardes, l'organisation des aires de stationnement, la signalétique d'information, les consignes de sécurité applicables aux visiteurs ainsi que les modalités de fermeture des massifs forestiers en cas de risques naturels, notamment liés aux incendies ou aux crues.

Cette journée a également permis de présenter le dispositif « *Territoire Zéro Déchet* », expérimenté dans la vallée du Fango. Cette démarche innovante constitue une première sur un site Natura 2000 soumis à une forte fréquentation touristique. Elle repose sur une collaboration étroite entre les ambassadeurs du tri sélectif et les écogardes afin de sensibiliser les visiteurs à la réduction des déchets et à la préservation du site.

Dans ce cadre, de nouveaux panneaux d'information seront installés afin de rappeler aux usagers l'interdiction de déposer ou d'abandonner des déchets dans les espaces naturels et de promouvoir les comportements écoresponsables. Les agents d'accueil de l'Office de tourisme intercommunal jouent un rôle essentiel dans cette démarche. En tant que premiers interlocuteurs des visiteurs, ils sont chargés de diffuser les informations relatives à la réglementation du site, de sensibiliser le public à la fragilité des milieux naturels et d'encourager le respect des règles de bonne conduite tout au long de la visite.

ÉVALUATION DES RISQUES
AU COEUR DE LA VALLÉE DU FANGO

Au cours de la saison estivale 2025, plusieurs événements ont nécessité la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de sécurité destinés à protéger les visiteurs et les milieux naturels.

Ces événements rappellent la vulnérabilité de la vallée du Fango face aux risques naturels et soulignent l'importance du travail de prévention et d'information assuré quotidiennement par les écogardes.

REPÈRES CLÉS

4 FERMETURES
DE MASSIFS FORESTIERS

4 ALERTES
AUX CRUES

DISPOSITIFS DE SIGNALÉTIQUE RELATIFS AU RISQUE INCENDIE

Des panneaux lumineux à message clignotant ont été installés à plusieurs points stratégiques en amont de la vallée, notamment à la sortie de Calvi, au pont des Cinq Arcades, en face de la Ciucciarella et au niveau de Tuarelli.

Ces équipements ont pour objectif d'informer les usagers le plus en amont possible des conditions d'accès à la vallée et des éventuelles fermetures liées au risque incendie, afin de limiter les déplacements inutiles et de réduire les flux de circulation vers le site. Au cours de la saison, plusieurs de ces panneaux ont toutefois été dégradés ou vandalisés et n'ont pas encore pu être remis en service.



LES ÉCOGARDES

DURANT LA SAISON ESTIVALE

Depuis la saison 2024, la durée des contrats des écogardes a été réduite en raison de l'évolution des modalités de financement. Alors que le dispositif était auparavant déployé sur quatre mois, les écogardes interviennent désormais pendant deux mois, du **1er juillet au 31 août**.

En 2025, les horaires de travail étaient les suivants :

- du lundi au vendredi : 10 h 30 – 16 h 30 ;
- les samedis et dimanches, par roulement : 11 h 00 – 16 h 00.

Les écogardes ont été hébergés à la maison cantonnière de Piriu, propriété de la Collectivité de Corse et mise à disposition de l'Association pour l'Étude et l'Écologie du Maquis (APEEM). Cette implantation au cœur du site Natura 2000 leur a permis de bénéficier d'une immersion complète dans la vallée et d'acquérir une meilleure compréhension des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance propres au territoire. Dans un souci d'organisation, les vélos à assistance électrique utilisés pour leurs déplacements étaient également stationnés à la maison cantonnière.

LES MISSIONS ASSURÉES

En matinée, les deux écogardes intervenaient en binôme sur le terrain afin de :

Accueillir et informer les visiteurs au niveau du parking de Ponte Vecchju, le long des sentiers et sur les principaux sites de baignade ;

Sensibiliser le public à la réglementation en vigueur, aux règles de sécurité et aux risques naturels (crues, incendies, etc.) ;

Promouvoir les bonnes pratiques permettant de limiter l'impact de la fréquentation sur les milieux naturels ;

Effectuer des opérations de ramassage des déchets.

Les actions de sensibilisation portaient notamment sur :

La préservation de la qualité de l'eau ainsi que des habitats, de la faune et de la flore ;

Les bonnes pratiques en matière d'hygiène en milieu naturel (crèmes solaires, savons, gestion des besoins naturels) ;

Les impacts liés à la construction de barrages de galets et à la cueillette de la flore sauvage ;

La prévention des incivilités, notamment les dépôts sauvages de déchets et les dégradations (tags).

À partir de 14 h, les missions se répartissaient entre le comptage des véhicules stationnés entre Ponte Vecchju et Montestremu et la poursuite des actions de sensibilisation auprès des visiteurs. Les deux écogardes se retrouvaient ensuite pour terminer leur journée de mission ensemble.

Deux demi-journées par semaine étaient également dédiées à la mise en œuvre des protocoles de gestion des espèces exotiques envahissantes.. Les écogardes poursuivaient ainsi les opérations d'arrachage manuel des jeunes plants d'**Ailante glanduleux**. Au mois d'août, ces interventions ont été complétées par une campagne d'arrachage du **Datura stramoine**.

L'animatrice Natura 2000 accompagnait les écogardes à raison de deux journées par semaine. Elle participait aux opérations de gestion des espèces exotiques envahissantes et assurait le suivi technique ainsi que la coordination de leurs missions.



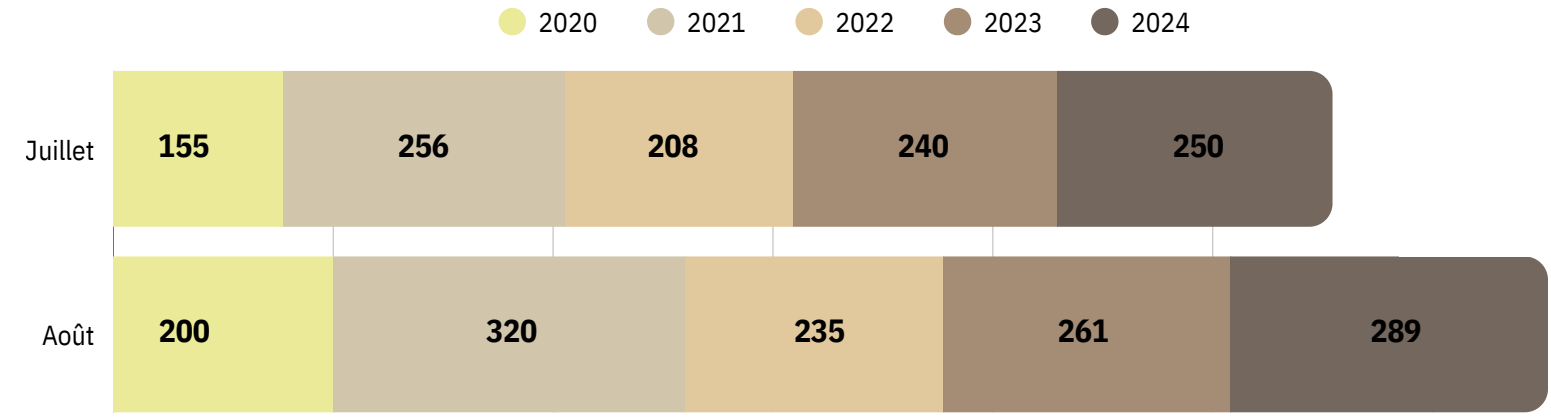
SUIVI DE LA FRÉQUENTATION DE LA VALLÉE DU FANGO

Le suivi de la fréquentation touristique constitue une mission importante des écogardes. Chaque jour, à partir de 14 h, un comptage des véhicules stationnés est réalisé entre le parking de Ponte Vecchju et le pont de Montestremu, le long de la route départementale D351.

Cet indicateur permet d'estimer la fréquentation du site et d'en suivre l'évolution au cours de la saison estivale.

191 VÉHICULES STATIONNÉS À 14H EN JUILLET 2025

269 VÉHICULES STATIONNÉS À 14H EN AOÛT 2025





SENTIERS DE RANDONNÉE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT



PRÉSENTATION

Depuis la fin de l'année 2020, la CCCB assure la maîtrise d'ouvrage directe de l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire sur les 14 communes de son territoire.

À ce titre, **168 km** de sentiers pédestres et **80 km** de parcours VTT, inscrits au Schéma territorial de randonnée de Balagne, sont en cours d'intégration au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) de la Corse.

Dans ce cadre, la CCCB a la charge de l'entretien des boucles, tandis que la Collectivité de Corse assure l'harmonisation de la signalétique et du balisage, ainsi que l'installation d'équipements tels que les portillons.

CHIFFRES 2025

26.6 KM DE SENTIERS
Campagne d'entretien du service espaces verts

55 KM DE SENTIERS
nettoyés par des prestataires extérieurs

2 AGENTS
ont suivi la formation "pierres sèches"

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRES ET VTT

En 2025, plusieurs boucles et sentiers ont été entretenus par les agents des Espaces Verts de la CCCB ou par un prestataire extérieur titulaire du marché.

Le service des Espaces Verts de la CCCB, composé de deux agents, a été renforcé en 2025 par le recrutement de deux agents supplémentaires dédiés notamment à l'entretien des sentiers.



Avant



Après

Voie romaine liaison Montegrosso-Lavatoggio

FOCUS 2025

- L'ancien sentier reliant Calenzana à Moncale a été réouvert après 40 ans de fermeture. Ce sentier a fait l'objet d'une demande d'inscription au PTIPR.
- L'ouverture de la boucle de Santa Lucia située à Calenzana, issue du cadastre napoléonien a débuté en fin d'année 2025.
- Des travaux d'épierrage, petit entretien, coupe d'arbres tombés sur les sentiers ont été effectués au fur et à mesure en basse saison, sur l'ensemble des sentiers, grâce au renfort d'effectifs.

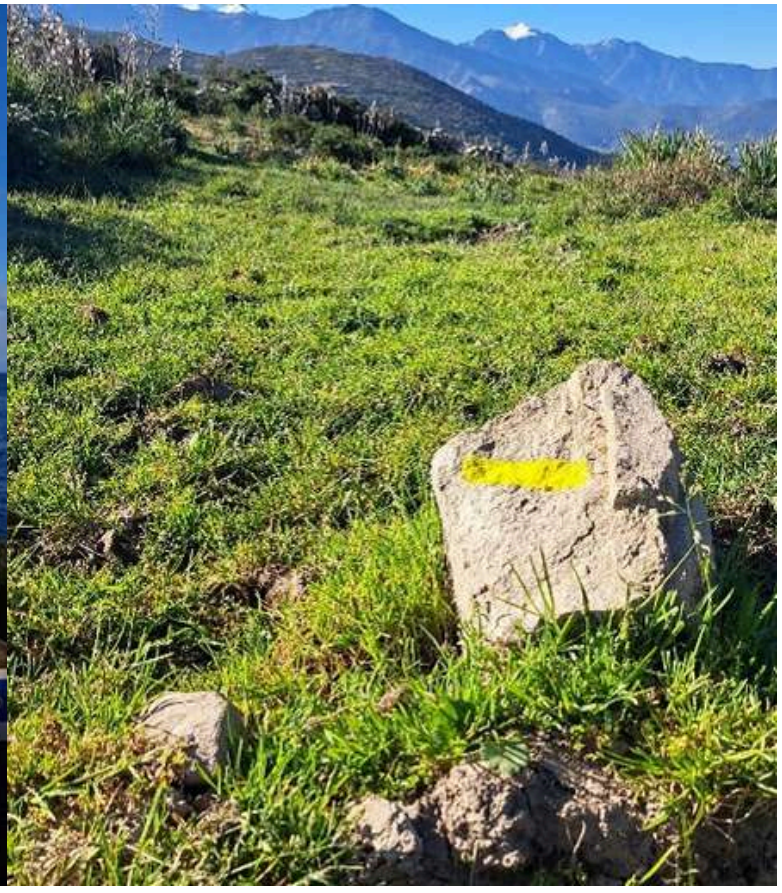
L'INSCRIPTION AU PTIPR

(Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

17 SENTIERS
INSCRITS

5 SENTIERS
EN COURS D'INSCRIPTION





L'inscription des sentiers au Plan Territorial des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PTIPR) est essentielle pour structurer et valoriser le réseau de randonnée en Balagne. Cela permet notamment d'harmoniser la signalétique et les équipements, tout en facilitant l'amélioration et la pérennisation des aménagements.

Dans ce cadre, les dispositifs artisanaux actuellement présents sur certains sentiers (palettes en bois, etc.) sont progressivement remplacés par des équipements normalisés et adaptés, notamment des portails, afin de renforcer la sécurité, la qualité et la durabilité des itinéraires.



LA STATION DE TRAIL

La CCCB, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal, a inauguré en 2024 la station trail Calvi–Balagne.

Dans le cadre de sa stratégie de développement des activités de pleine nature et du tourisme durable, la CCCB a ainsi déployé un espace dédié à la pratique du trail et de la marche nordique.

L'ambition est de positionner le territoire intercommunal comme une destination incontournable du tourisme de plein air, tout en favorisant l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre.

Parrainée par Lambert Santelli, vainqueur d'ultra-trails et recordman du GR20, la station trail constitue un véritable levier pour le développement et l'attractivité du territoire.

ÉVÈNEMENTS

1



2



1. Des journées participatives interservices (co-walking) ont été organisées

2. La CCCB en collaboration avec l'OTI a participé au salon des Templiers, haut-lieu du trail, afin de participer à la promotion de la destination Calvi-Balagne, en apportant son expertise technique des sentiers du territoire.

PROJET DE MAILLAGE AXE NORD - SUD

Des réunions ont été organisées en cours d'année afin de réfléchir, en concertation avec les élus locaux, sur la mise en place d'un maillage reliant l'ensemble des communes de l'intercommunalité entre elles. Le but est de pouvoir se rendre d'Algajola jusqu'à Manso via les chemins de randonnée du territoire intercommunal.

Pour cela un travail a été réalisé avec la récupération des sentiers existants sur la cartographie IGN mais également auprès des sites de randonnée, des collectivités, des associations. Le cadastre napoléonien, ancien cadastre, réalisé entre 1851 et 1892 sur les 14 communes de l'intercommunalité, a également été récupéré. Un travail de terrain a également été effectué avec le référent sentier de la CDC.

Cette première étape de présentation a été actée en présence des élus des communes du territoire.

Chaque commune vérifiant l'offre de parcours sur son territoire. La visualisation des sentiers se fait grâce à la superposition des cadastres napoléoniens et modernes des emprises foncières disponibles pour chaque commune. Le cadastre napoléonien permettant de mettre en évidence les sentiers communaux issus du foncier communal, et ce depuis le XIX^{ème} siècle, ce qui est inaliénable.



SANTA LUCIA (CALENZANA-MONCALE)

Ainsi, les communes de Calenzana et Moncale ont bénéficié de l'ouverture d'un sentier ancestral reliant les deux communes. De plus, la boucle de Santa Lucia à Calenzana est également en cours d'ouverture.

Concernant les boucles VTT, 3 boucles sur 6 ont dû être fermées à cause du passage sur des parcelles privées aujourd'hui fermées. Un travail est en cours avec la FFC afin de trouver des alternatives avec la création de nouvelles boucles.

2 OUVERTURES
À VENIR

- CALENZANA-LUMIO
- ALGAJOLA-AREGNO

CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE
ENTRE LUMIO ET CALENZANA

Dans le cadre du développement de son offre d'itinérance douce, la CCCB souhaite aménager un chemin de randonnée accessible aux randonneurs et aux vététistes, permettant de relier la gare de Lumio à la commune de Calenzana.

Afin d'identifier les possibilités de tracé, la SAFER Corse a réalisé une analyse prospective visant à étudier plusieurs variantes d'itinéraires. Ces propositions ont ensuite été présentées aux élus des communes concernées par le projet (Calvi, Lumio, Montegrosso et Calenzana), lors de réunions de travail permettant d'examiner les différents scénarios à partir de supports cartographiques, de photographies satellites et de données cadastrales. À l'issue de ces échanges, un premier tracé a été retenu.

En 2024, des reconnaissances de terrain ont été engagées afin de préciser le cheminement envisagé et d'identifier les contraintes éventuelles. Par l'intermédiaire des communes concernées, des contacts ont également été établis avec les propriétaires de parcelles privées traversées par le projet, dans l'objectif d'obtenir des conventions de passage.

Ces investigations de terrain permettent également d'étudier des variantes au tracé initial, notamment en cas d'absence d'accord avec certains propriétaires ou lors de secteurs présentant des contraintes techniques particulières.

En 2025, les conventions de passage n'ayant pas encore été signées par l'ensemble des propriétaires concernés, un travail interne se poursuit afin d'identifier des solutions alternatives permettant de sécuriser l'itinéraire. Des ajustements du tracé sont notamment étudiés sur certains points sensibles, tels que les franchissements de cours d'eau, avec la possibilité d'envisager un nouveau cheminement.



COMPLEXE SPORTIF CALVI-BALAGNE

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

DES ÉQUIPEMENTS EXPLOITÉS À PLEINE CAPACITÉ

L'année 2025 confirme pleinement la place du complexe sportif Calvi-Balagne en tant qu'équipement structurant du territoire.

Dans la continuité de 2024, l'activité se maintient à un niveau élevé, portée par une fréquentation soutenue, une diversification des usages et une programmation événementielle particulièrement dynamique.

Ces éléments traduisent une utilisation globalement optimisée des installations, notamment sur les plages horaires les plus demandées par le public.

REPÈRES CLÉS

70 000 PRATIQUANTS

+20 ASSOCIATIONS RÉGULIÈRES

UNE FRÉQUENTATION PARTICULIÈREMENT FORTE EN **SOIRÉE**, LE **MERCREDI** ET LE **SAMEDI**

› Les équipements terrestres — gymnase, dojo, salles spécialisées, squash — présentent un taux d'occupation élevé, traduisant une organisation efficace et une réponse adaptée aux besoins du territoire.

› Les espaces extérieurs en accès libre viennent compléter cette offre, favorisant une pratique autonome, accessible à tous et intergénérationnelle.

UNE ANNÉE PONCTUÉE DE PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS

L'année 2025 a été marquée par une programmation événementielle particulièrement riche et attractive, répartie sur l'ensemble de l'année.

Le complexe a accueilli de nombreux tournois sportifs réguliers, notamment en volley, futsal, handball et badminton, ainsi que des compétitions structurantes rassemblant différents publics et associations.

+20 TOURNOIS

+20 STAGES

4 SPECTACLES

1 TOUR DE CORSE

Des stages variés ont également été organisés autour de disciplines telles que le judo, le yoga, la danse ou encore la capoeira, complétés par des formations et actions de sensibilisation portant notamment sur le BNSSA, le milieu scolaire et la prévention.

Le complexe a par ailleurs accueilli différents spectacles, dont ceux d'Éric Fraticelli, ainsi que la logistique du Tour de Corse Historique.

À cela s'ajoute une fréquentation régulière des ALSH de Lumio, Calenzana et Calvi, une montée en puissance de la diversité des événements, ainsi que la présence récurrente d'institutions telles que le 2e REP, les pompiers, les services des douanes et la gendarmerie.

Cette programmation illustre une utilisation intensive, régulière et polyvalente des équipements tout au long de l'année.

L'ESPACE AQUATIQUE

L'espace aquatique constitue un pilier central du complexe, avec une organisation stable permettant de fidéliser les usagers et de maintenir une fréquentation régulière.

Les ouvertures dominicales, de novembre à avril, rencontrent une bonne fréquentation, en particulier sur les créneaux du matin.

UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE BIEN ANCRÉE

La natation scolaire est organisée de manière structurée, avec la participation des écoles de l'intercommunalité.

Les créneaux sont répartis sur les mardis, jeudis et vendredis après-midi, ainsi que le vendredi matin. Le collège de Calvi dispose également de créneaux dédiés pour les classes de sixième, le mardi matin et le vendredi après-midi.

Cette organisation permet de répondre de manière efficace aux besoins éducatifs du territoire.

DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ATTRACTIVES

Les activités aquatiques rencontrent une fréquentation régulière et dynamique.

Les activités d'aquagym et d'aquaforme reposent sur un noyau d'usagers fidèles. Les activités destinées aux plus jeunes, telles que « bébé nageur » et « éveil aquatique », présentent une très bonne fréquentation, notamment le samedi matin.

Les cours de natation, individuels et collectifs, fonctionnent de manière équilibrée entre enfants et adultes.

Les cours collectifs enfants présentent une assiduité régulière, en particulier pour les groupes des 5 à 7 ans, avec une moyenne supérieure à 15 enfants par séance.

Les cours de natation sportive retrouvent également une dynamique positive.





3 SOIRÉES DE L'EAU ORGANISÉES

AVRIL : ÉPREUVES LUDIQUES INTERGÉNÉRATIONNELLES

SEPTEMBRE : "POOL PARTY"

DÉCEMBRE : SOIRÉE DE NOËL

› Le Cercle des Nageurs de Balagne, en lien avec la Ligue Corse de Natation, a organisé deux compétitions régionales en 2025, réunissant environ une centaine de nageurs à chaque édition.

› Des stages « J'apprends à nager » ont également été organisés à chaque période de vacances scolaires, contribuant à l'apprentissage de la natation pour les jeunes publics.



UNE OFFRE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

Nouvelles pratiques proposées en 2025:

MMA **ELGO HEELS** **QI GONG**

Le fonctionnement du complexe s'appuie sur une programmation hebdomadaire dense et structurée, marquée par une occupation continue des équipements, des amplitudes horaires étendues ainsi qu'une forte sollicitation en soirée.

Les disciplines proposées couvrent un large éventail d'activités, allant de la gymnastique, la danse et les arts martiaux à la boxe, l'escalade, les sports collectifs, les activités aquatiques et le sport santé.

Cette diversité de discipline permet une utilisation soutenue et régulière des installations, une répartition équilibrée des espaces ainsi qu'une réponse adaptée aux besoins des associations et des différents publics.



Certaines pratiques se structurent de manière autonome, avec une forte implication des usagers.

55 PRATIQUANTS
DANS LE GROUPE WHATSAPP SQUASH

75 PRATIQUANTS
DANS LE GROUPE WHATSAPP BADMINTON

→ Facilite l'organisation des sessions

→ Permet l'optimisation des créneaux

UN ÉQUIPEMENT INCONTOURNABLE POUR LE SPORT SANTÉ ...

Le complexe sportif dépasse largement sa seule fonction sportive et contribue directement à la pratique du sport pour tous, à la promotion de la santé, à la cohésion sociale ainsi qu'à l'attractivité du territoire.

La collaboration engagée avec la maison médicale de Calenzana et la CPTS autour du sport santé illustre pleinement cette évolution.

Concrètement, cette dynamique se traduit par le développement d'actions coordonnées, une utilisation croissante des espaces pour les réunions et les pratiques, ainsi qu'une structuration progressive d'une offre sport-santé.

Le complexe constitue ainsi un lieu d'accueil privilégié pour ces nouvelles pratiques.



... ET POUR LE MOINS DYNAMIQUE !

L'année 2025 confirme le rôle central du complexe sportif Calvi-Balagne dans la vie du territoire. Avec une fréquentation soutenue, une offre d'activités en constante évolution et une programmation riche tout au long de l'année, l'équipement répond aux attentes d'un public toujours plus diversifié.

Véritable lieu de pratique sportive, de rencontre et de cohésion sociale, il s'affirme également comme un acteur incontournable des politiques publiques locales et du dynamisme intercommunal.

Enfin, cette année a été marquée par plusieurs actions structurantes traduisant une démarche continue de modernisation et d'adaptation. Sur le plan technique, le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin de mettre en œuvre les préconisations issues de l'étude énergétique. Le relamping LED de la piscine et du gymnase a été réalisé grâce à un financement à 80 % par le Fonds vert, tandis qu'une maîtrise d'œuvre a été désignée pour les travaux du bassin d'apprentissage.

Concernant les outils de gestion, une nouvelle version du logiciel *Elisath*, conforme à la norme NF525, a été mise en place afin de garantir l'inaltérabilité des données, leur sécurisation, leur conservation ainsi que leur archivage.

Enfin, sur le plan de la communication, les réseaux sociaux du complexe, notamment Instagram et Facebook, sont actifs, suivis et appréciés. Le site internet est aujourd'hui opérationnel et lisible, bénéficie d'un bon référencement sur les moteurs de recherche, et les écrans dynamiques sont régulièrement sollicités pour la diffusion des informations.

SALLE DE SPECTACLE CALVI-BALAGNE

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

PRÉSENTATION

Située à l'entrée de Calvi, la salle de spectacle a ouvert ses portes le 10 septembre 2024. Conçue pour offrir une expérience immersive, elle permet aux artistes de se produire dans des conditions optimales et au public de profiter pleinement de chaque représentation.

Avec ses **346 places**, la salle propose une configuration favorisant une excellente visibilité depuis l'ensemble des gradins et une proximité privilégiée avec les artistes. Son architecture, son acoustique soigneusement étudiée et son atmosphère chaleureuse en font un lieu d'expression adapté à une grande diversité de spectacles et propice à des expériences culturelles de qualité.

Véritable nouvel espace culturel en Balagne, la salle de spectacle contribue au dynamisme du territoire en proposant tout au long de l'année une programmation variée.

Concerts, spectacles d'humour, représentations théâtrales, prestations artistiques et spectacles de danse permettent à chacun, petits et grands, de découvrir une offre culturelle riche et accessible.

Un lieu où la culture prend vie, où chaque représentation crée un moment de partage et où les émotions résonnent bien au-delà des murs de la salle.

NOUVEAUTÉ 2025

Tarif réduit aux catégories suivantes :

- Demandeurs d'emploi ;
- Jeunes âgés de 12 à 18 ans ;
- Étudiants ;
- Séniors bénéficiaires de minima sociaux ;
- Accompagnants de groupes scolaires composés d'au moins 10 élèves ;
- Membres d'associations socio-culturelles ayant participé aux actions de médiation mises en place par la Communauté de Communes, à partir de 10 personnes ;
- Écoles de danse, à partir de 10 élèves ;
- Agents de la Communauté de Communes Calvi - Balagne ainsi que leurs conjoints et enfants ;
- 10 € pour les moins de 12 ans.

Le tarif réduit est accessible sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Salle de Spectacle Calvi-Balagne

Lieu dit l'Oasis
Avenue Christophe Colomb
20260 CALVI
04 95 65 94 60
contact@sallespectaclecalvibalagne.com

Salle de Spectacle Calvi-Balagne

sallesspectaclecalvibalagne

www.sallespectaclecalvibalagne.com

CHIFFRES CLÉS
2025

58
ÉVÈNEMENTS

17
LOCATIONS

2
JOURS DE COLLECTE
DON DU SANG

11
SPECTACLES PROPOSÉS
(par la CCCB)

8
SPECTACLES
DE DANSE



SPECTATEURS

2 383 SPECTACTEURS
sur les spectacles proposés par la CCCB

≈ **11 000** SPECTACTEURS
sur l'année 2025

LES SPECTACLES
PROPOSÉS PAR LA CCCB



LES ÉVÈNEMENTS

2025

Le 01 mars, Premier concert de l'année 2025 : "L'Alba"
Le 15 mars, Ciné concert : "Le Mécano de la Générale" - mis en musique par Pierre Reboulleau
Le 03 & 04 avril, Formation des agents de la CCCB
Le 12 avril, Téâtre : "Le Malade Imaginaire" - mis en scène par Jean-Philippe Daguerre
Le 25 avril, Centre aéré de Calenzana
Le 26 avril, Spectacle : "La Grande Vie" de Manon Bouquet
Le 07 mai, Répétition du spectacle de danse de l'association "Tempo Arte"
Le 16 mai, Remise de médaille d'honneur, organisée par la CCCB
Le 21 & 22 mai, Formation des agents de la CCCB
Le 23 mai, Spectacle de danse de l'association "Tempo Arte" de L'Île-Rousse
Le 24 mai, Concert de Tao By
Le 29 mai, Concert de Adrien Soleiman & Népita, deux groupes une soirée. **Annulé**
Le 06 juin, Répétition du spectacle de danse de l'association "Attitude"
Le 07 juin, Spectacle de danse de l'association "Attitude"
Le 14 juin, Théâtre : "Don ch'hé Rottu" - Adapté et mis en scène par Jean-Pierre Lanfranchi
Le 16 juin, Répétition du spectacle de danse de l'association "Variation"
Le 17 juin, Concours de lecture organisé par la Collectivité de Corse
Le 18 & 19 juin, Répétition du spectacle de danse de l'association "Ile & L danse"
Le 20 juin, Chorale du Colège de Calvi
Le 21 juin, Spectacle de danse de l'association "Ile & L danse"
Le 25 & 27 juin, Festival de Jazz
Le 26 juin, Conférence sur le don d'organes "CPTS"
Le 28 & 29 juin, Spectacle de danse de l'association "Variation"
Le 01 & 02 juillet, Répétition du spectacle de danse de l'association "Espace M"
Le 11, 12 & 13 juillet Concert de Blues organisée par l'association Musicorsa
Le 22 juillet, Collecte don du sang sur le parking de la salle de spectacle
Le 19 août, Collecte don du sang sur le parking de la salle de spectacle
Le 20 août, Répétition du spectacle de danse de l'association "Attitude"
Le 22 aout, Spectacle de danse de l'association "Attitude"
Le 13 septembre, Spectacle d'humour par Julien Santini
Le 18,19 & 20 septembre, Les Rencontres Polyphoniques "U Svegliu Calvese"
Le 27 septembre, Election Miss Corse 15/17 ans portée par le comité de Miss
Le 06 octobre, Formation "briefing" par l'association du Tour de Corse Historique
Le 10 & 11 octobre, 10e Spectacle Strett'in Arte in Algajola par l'association familiale et culturele d'Algajola "Cie I Lumineli"
Le 13 & 16 octobre, Résidence Artistique "Vania" - une adaptation de l'oeuvre de Tchekhov par le collectif Pegasus
Le 16 octobre, Médiation culturelle, représentation scolaire à destination des élèves du Collège Orabona de Calvi
Le 15 octobre, Soirée partenaire (animation commerciale) " Maison Luciani "
Le 17 octobre, Représentation Théâtrale "Vania"
Le 08 novembre, Concert Louis Chedid
Le 20 novembre, Spectacle humoristique : "La Meute Comedy Tour"
Le 22 novembre, Concert Voce Ventu (avec captation vidéo pour rediffusion du concert le 31/12/25 sur Via Stella)
Le 29 novembre, Représentation théâtrale "L'Alchimiste" par l'association Musicorsa
Le 04 décembre, Remise de Diplôme
Le 05 décembre, Représentation Théâtrale "Aspittendu a Pasquale Paoli" - mis en scène par Orlando Forioso
Le 08 décembre, Spectacle proposé par la mairie de Calvi à l'occasion "di A festa di a Nazione" pour les élèves des écoles primaires Bariani et Loviconi
Le 09 décembre, Spectacle de Noël à destination des écoles maternelles Santore et Cardelu
Le 10 décembre, Spectacle de Noël à destination des agents de la Communauté de Communes Calvi-Balagne
Le 15 décembre, Spectacle de Noël à destination des élèves de l'école de Calenzana

LES LOCATIONS
2025

UN ESPACE DÉDIÉ À LA CRÉATION ET À LA VIE ASSOCIATIVE

La Salle de spectacle Calvi-Balagne suscite un réel engouement auprès des associations de la microrégion. 6 associations de danse de Balagne (Calvi, Algajola et L'Île-Rousse) ont utilisé la salle aussi bien pour leurs répétitions que pour leurs représentations.

Certaines l'ont louée à plusieurs reprises dans l'année, comme l'association Attitude Danse.

D'autres ont réservé la salle sur plusieurs jours consécutifs, notamment Variation (2 jours) et Espace M (2 jours).

Par ailleurs, 4 associations culturelles ont également investi les lieux pour leurs spectacles : le Svegliu, le Festival de Jazz, Musicorsa ainsi que la compagnie I Lumineli.

L'ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES : UNE SCÈNE OUVERTE AUX ÉCOLES DU TERRITOIRE

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2024, les écoles, les crèches publiques ainsi que les centres communaux d'action sociale du territoire intercommunal peuvent bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle, dans la limite d'une utilisation par an.

En décembre, les écoles maternelles et primaires de Calvi ont occupé la salle de spectacle durant plusieurs jours afin de proposer aux enfants un spectacle de Noël de grande qualité.

L'école Balestrini de Calenzana a, pour sa part, réservé la salle en avril pour présenter un spectacle de fin de vacances de Pâques.

La chorale du collège de Calvi s'est produite sur la scène de la salle de spectacle à l'occasion de la Fête de la musique.

NOUVEAUTÉ : Cette année, les élèves du collège de Calvi ont également été invités à participer à une action de médiation culture le en partenariat avec la troupe de Vania.

DES UTILISATEURS AUX MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

D'autres associations ont également contribué à l'animation de la salle au cours de l'année. Ainsi, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé a loué la salle à l'occasion d'une conférence consacrée au don d'organes.

De son côté, l'Établissement Français du Sang a utilisé, à titre gratuit, le parking arrière de la salle de spectacle pour organiser 2 collectes en été.

Dans un autre registre, le comité des Miss 15/17 Corse a organisé son élection dans la salle, une première fois en 2024, puis de nouveau cette année.

Enfin, le Tour de Corse Historique, événement incontournable en Balagne, a loué la salle afin d'y tenir une réunion de briefing (formation).

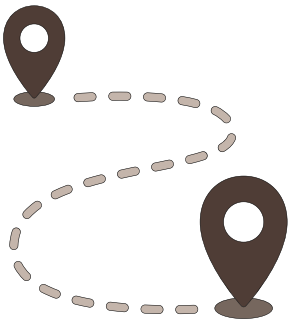
LES SPECTACLES TENUES PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES FONT LE PLEIN EN PERMANENCE.
LE PRIX DE VENTE DE LEURS BILLETS S'ELEVENT EN MOYENNE A 15 €

ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ : UNE PREMIÈRE POUR LE TERRITOIRE

L'année 2025 a été marquée par une étape majeure avec l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), destiné à définir les orientations de la politique de mobilité pour les années à venir.

Le PdMS est un document stratégique qui fixe une feuille de route pour améliorer les déplacements, favoriser les mobilités durables et accompagner le développement du territoire.



CETTE DÉMARCHE A PERMIS DE :

- Réaliser un diagnostic des pratiques de mobilité ;
- Identifier les principaux enjeux du territoire ;
- Définir une stratégie de mobilité adaptée aux spécificités locales ;
- Construire un programme d'actions en faveur des mobilités durables ;
- Associer les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire.

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par délibération avant d'être soumis à la consultation des personnes publiques associées puis à la participation du public qui aura lieu en 2026.

24 JUILLET 2025

Réunion du Bureau communautaire

Présentation aux élus du projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) et de son programme d'actions.

8 OCTOBRE 2025

Constitution du Comité des partenaires *

** À la suite de l'évolution de la loi de finances pour 2025, qui est venue modifier les dispositions relatives à la composition du Comité des partenaires, le Conseil communautaire a adopté une nouvelle délibération afin de mettre sa composition en conformité avec les nouvelles dispositions législatives.*

8 OCTOBRE 2025

Arrêt du projet de Plan de Mobilité Simplifié

LES GRANDES ORIENTATIONS
DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

- Développer une offre de transport plus adaptée aux besoins du territoire.
- Encourager les mobilités actives et les déplacements du quotidien.
- Favoriser les mobilités partagées, notamment le covoiturage.
- Améliorer l'accessibilité des communes et des équipements.
- Mieux informer les usagers sur l'ensemble des solutions de mobilité disponibles.

L'OFFRE DE MOBILITÉ EXISTANTE

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté de Communes veille à améliorer l'accessibilité de ses équipements et à favoriser les déplacements en transports collectifs.

Le Complexe Sportif Intercommunal bénéficie d'une desserte assurée par les réseaux de transport existants, permettant aux habitants des différentes communes d'accéder plus facilement aux équipements sportifs. Cette offre permet aux scolaires, aux associations sportives et aux usagers du complexe de rejoindre les installations tout en limitant l'utilisation de la voiture individuelle.



1€
PAR TRAJET

ÉTUDE

SCHÉMA DIRECTEUR DES CIRCULATIONS ET DÉPLACEMENTS

ZONE D'ACTIVITÉS DE CANTONE

JANVIER 2025 - ***Présentation du programme d'aménagement***

À la suite du diagnostic réalisé en 2024, la CCCB a présenté les premières propositions d'aménagement destinées à améliorer le fonctionnement de la Zone d'Activités de Cantone. Cette étape a permis de définir un programme d'interventions cohérent, accompagné d'une estimation financière des travaux, afin d'identifier les opérations prioritaires et de préparer leur programmation.

JUIN 2025 - ***Comité de pilotage***

Le 4 juin 2025, un comité de pilotage réunissant les élus communautaires ainsi que les partenaires institutionnels (Collectivité de Corse, DDT, ADEME, DREAL, ADEC, Sous-Préfecture...) s'est tenu afin de présenter les conclusions de l'étude et de partager les orientations retenues pour la requalification de la Zone d'Activités de Cantone.
Les échanges ont confirmé la nécessité d'engager un programme d'aménagement visant à améliorer durablement le fonctionnement de la zone, tout en renforçant son attractivité économique et la sécurité des déplacements.

PRINCIPALES ORIENTATIONS :

- Réorganisation du stationnement ;
- Amélioration des mobilités piétonnes et cyclables ;
- Requalification de l'entrée de la zone ;
- Modernisation des espaces publics ;
- Identification des financements mobilisables et définition d'une programmation des travaux en lien avec les partenaires institutionnels.

NAVETTE ESTIVALE
GALERIA - VALLÉE DU FANGO

Dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de Communes Calvi-Balagne a accompagné la mise en place, d'un service de transport public estival sur la commune de Galéria.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce service, une convention de gestion provisoire a été conclue entre la Communauté de Communes et la Commune de Galéria. Cette convention délègue temporairement à la commune l'organisation du service, au nom et pour le compte de la CCCB, pour la période du 1er juin au 31 octobre 2025.

Le service est proposé **gratuitement** et relie le centre de Galéria au site de Tuarelli, avec plusieurs arrêts intermédiaires desservant notamment les principaux points d'accès au Fango.

Il fonctionne 6 jours sur 7,
avec 2 allers-retours quotidiens en juin et septembre et
3 allers-retours en juillet et août.

PLUSIEURS OBJECTIFS :

- Proposer une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle ;
- Faciliter l'accès aux principaux sites naturels de la vallée du Fango ;
- Améliorer les conditions de circulation durant la saison estivale ;
- Favoriser une mobilité plus durable tout en préservant les espaces naturels.

CHIFFRES 2025

793 VOYAGEURS
TRANSPORTÉS

85 JOURS
D'ACTIVITÉS

7 ARRÊTS
DESSERVIS

170 ROTATIONS
ALLER/RETOUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-242020105-20261006-26-10-97-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2026
Publication : 12/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Communauté de communes
Calvi-Balagne

4 Avenue du Commandant Marche
20260 CALVI

04 95 62 88 41

accueil@cc-calvi-balagne.fr

Edition : Septembre 2026.
Responsable de publication : François-Marie MARCHETTI, Président de la CCCB
Réalisation / Conception : Service développement économique de la CCCB
Crédits photos : Communauté de Communes Calvi-Balagne, images libres de droits.